

---

---

## Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 10 juillet 2017

---

---

### SOMMAIRE

<b>Présidence</b> de monsieur Claude Vial, doyen d'âge	(p. 2)
<b>Réinstallation</b> de monsieur Eric Vergiat dans ses fonctions de Conseiller métropolitain	(p. 2)
<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 2)
<b>Dépôts</b> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 3)
<b>Désignation</b> de 8 scrutateurs	(p. 3)
<b>Election</b> du Président de la Métropole de Lyon - 1 <sup>er</sup> tour de scrutin (dossier n° 2017-1972)	
* Opérations de vote	(p. 4)
* Résultats du vote	(p. 5)
<b>Présidence</b> de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 6)
<b>Election</b> des Vice-Présidents et des membres de la Commission permanente autres que le Président et les Vice-Présidents (dossier n° 2017-1974)	
* Election des Vice-Présidents - 1 <sup>er</sup> tour de scrutin	
- Opérations de vote	(p. 25)
- Résultats du vote	(p. 25)
* Election des 27 membres de la Commission permanente autres que le Président et les Vice-Présidents – 1 <sup>er</sup> tour de scrutin	
- Opérations et résultats de votes	(p. 26)

Les textes des délibérations n° 2017-1972 à 2017-1976 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 23.

<b>N° 2017-1972</b>	<i>Election du Président de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 4)
<b>N° 2017-1973</b>	<i>Fixation de la composition de la Commission permanente de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 21)
<b>N° 2017-1974</b>	<i>Commission permanente de la Métropole de Lyon - Election des Vice-Présidents et des membres de la Commission permanente autres que le Président et les Vice-Présidents -</i>	(p. 24)
<b>N° 2017-1975</b>	<i>Délégations d'attributions accordées par le Conseil de la Métropole de Lyon au Président -</i>	(p. 55)
<b>N° 2017-1976</b>	<i>Délégations d'attributions accordées par le Conseil de la Métropole de Lyon à la Commission permanente -</i>	(p. 55)

---

---

---

**Présidence de monsieur Claude Vial****Doyen d'âge**

Le lundi 10 juillet 2017 à 9 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 27 juin 2017 en séance publique par monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Claude Vial, doyen d'âge.

---

**M. LE PRESIDENT VIAL :** Bonjour à toutes, bonjour à tous, on s'excuse de ce petit retard, étant donné qu'on attendait que les derniers Conseillers puissent être présents dans cette assemblée qui va procéder à l'élection de notre nouveau Président.

A la suite de sa nomination au Gouvernement, monsieur Gérard Collomb a démissionné de ses fonctions de Président de la Métropole de Lyon avec effet au 26 juin 2017.

Dans ce prolongement, conformément aux articles L 3122-2, L 3611-3 et L 3631-5 du code général des collectivités territoriales, il appartient au 1<sup>er</sup> Vice-Président de convoquer le Conseil de la Métropole pour procéder au renouvellement de la Commission permanente dans le délai d'un mois.

Le Conseil de la Métropole a donc été convoqué pour notre séance de ce jour par courrier du 27 juin 2017.

L'article L 122-1 du CGCT précise que jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge, le plus jeune membre faisant fonction de secrétaire.

C'est donc en ma qualité de doyen d'âge que j'ai l'honneur de présider notre assemblée pour ce scrutin.

---

**Réinstallation de monsieur Eric Vergiat dans ses fonctions de Conseiller métropolitain**

**M. LE PRESIDENT VIAL :** L'article L 3611-3 du CGCT dispose que le Conseil doit être complet pour procéder à l'élection de la Commission permanente.

A l'issue du premier tour de scrutin de l'élection municipale partielle intervenue à Rochetaillée sur Saône le 18 juin 2017, je vous informe que monsieur Eric Vergiat a été réélu membre du Conseil de la Métropole de Lyon.

Ce dernier a été convoqué pour notre séance de ce jour et je le déclare réinstallé dans ses fonctions.

Le Conseil étant complet, ses 165 sièges étant pourvus, nous poursuivons donc notre ordre du jour.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal**

**M. LE PRESIDENT VIAL :** En plus de notre benjamine, madame Elsa Michonneau, dont les fonctions de secrétaire de séance sont requises par la loi, je vous propose de désigner un secrétaire de séance supplémentaire, par vote à main levée.

Je vous propose la candidature de monsieur Loïc Chabrier.

Pas d'opposition ?

*(Monsieur Loïc Chabrier est désigné).*

**M. LE PRESIDENT VIAL :** Je demande donc à madame Elsa Michonneau de regagner la tribune et de procéder à l'appel nominal. Madame Michonneau, vous avez la parole.

En parallèle, je demande aux élus qui n'auraient pas émargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom, en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteurs d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Je vous donne la parole, madame Elsa Michonneau.

*(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).*

**Présents :** MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel,

M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Perrin-Gilbert, Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

**Absents excusés :** MM. Aggoun, Fromain (pouvoir à M. Gascon), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Passi, Petit (pouvoir à Mme Crespy), Piegay (pouvoir à M. Grivel), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

**M. LE PRÉSIDENT VIAL :** Je rappelle que, conformément à l'article L 3122-1 du CGCT, pour l'élection du Président, le Conseil ne peut délibérer que si les deux tiers de ses membres sont présents (110 élus présents).

L'appel nominal étant terminé, nous dénombrons 153 présents. Je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

*(Le quorum est constaté).*

---

#### Dépôts de pouvoir pour absences momentanées

MM. George (pouvoir à M. Képénékian), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Baume (pouvoir à M. Charles), MM. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Barret (pouvoir à Mme de Lavernée), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Maurice), Beautemps (pouvoir à Mme Balas), Berra (pouvoir à Mme Corsale), MM. Blache (pouvoir à Mme Nachury), Broliquier (pouvoir à M. Lavache), Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Cachard (pouvoir à M. Dercamp), Compan (pouvoir à Mme El Faloussi), Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à M. Cohen), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Bravo), Gillet (pouvoir à Mme Croizier), M. Guillard (pouvoir à M. Cochet), M. Guimet (pouvoir à M. Jeandin), M. Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Mme lehl (pouvoir à M. Roustan), Mme de Lavernée (pouvoir à M. Barret), Mme Le Franc (pouvoir à M. Llung), M. Llung (pouvoir à Mme Le Franc), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Millet (pouvoir à Mme Ghemri), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), M. Rantonnet (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Berthilier), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), M. Vial (pouvoir à M. Veron).

---

#### Désignation de 8 scrutateurs

**M. LE PRÉSIDENT VIAL :** Mes chers collègues, je vous propose de désigner, par vote à main levée, 8 scrutateurs pour assister les secrétaires de séance pour le dépouillement des scrutins qui vont suivre.

Je vous propose les candidatures suivantes :

a) - table de dépouillement n° 1 -

- scrutateur 1 : M. Christophe Quiniou,
- scrutateur 2 : Mme Sarah Peillon,
- scrutateur 3 : M. Eric Vergiat,
- scrutateur 4 : Mme Emeline Baume ;

b) - table de dépouillement n° 2 -

- scrutateur 1 : Mme Clotilde Pouzergue,
- scrutateur 2 : Mme Sandrine Runel,
- scrutateur 3 : M. Pierre Curtelin,
- scrutateur 4 : Mme Murielle Laurent.

Pas d'opposition ?

*(Adopté, les scrutateurs restent à leur place).*

---

**N° 2017-1972** - Election du Président de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

---

**M. LE PRESIDENT VIAL** : Mesdames et Messieurs, avant de procéder à l'élection du Président, je vous donne lecture littérale des articles correspondants du code général des collectivités territoriales.

Je vous rappelle que, conformément à l'article L 3631-4 du code général des collectivités territoriales :

"Le Président du Conseil de la Métropole est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des membres du Conseil de la Métropole. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge."

Je vous invite maintenant, chers collègues, à procéder à l'élection du Président de la Métropole de Lyon, au scrutin secret et à la majorité absolue des membres du Conseil, soit 83 voix.

---

**Election du Président**  
**(Délibération n° 2017-1972)**  
**1<sup>er</sup> tour de scrutin**  
**Opérations de vote**

**M. LE PRESIDENT VIAL** : Vous disposez, sur chaque pupitre, de bulletins vierges de premier tour de scrutin et d'une enveloppe. Il vous appartient d'inscrire sur le bulletin le nom du candidat pour lequel vous souhaitez voter.

En complément, vous disposez, sur vos pupitres, pour mémoire, de la liste de composition du Conseil de la Métropole.

Pour procéder à ce scrutin, vous être invités, à l'appel de votre nom, à venir déposer votre enveloppe contenant votre bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet dans la salle, après avoir signé la feuille d'émargement.

Ceux d'entre vous qui disposez d'un pouvoir vous donnant mandat pour voter au nom d'un élu absent voudront bien le remettre à la table de vote, sauf à ce que vous l'ayez d'ores et déjà remis à votre entrée dans l'hémicycle, lorsque vous serez appelé à voter en lieu et place de cet élu.

Le recours à l'isoloir n'est pas une obligation prévue par la loi. Néanmoins, pour les élus qui le souhaitent, un isoloir est à votre disposition à chaque extrémité de l'hémicycle. Il vous suffit de vous y rendre munis du matériel de vote présent sur votre pupitre avant de vous présenter à la table de vote à l'appel de votre nom puis, le cas échéant, à l'appel du nom de l'élu qui vous aurait donné pouvoir.

J'invite maintenant les candidats à la présidence du Conseil de la Métropole à annoncer leur candidature en ces termes : "J'ai l'honneur de présenter ma candidature, prénom nom".

Je rappelle que les déclarations de candidatures n'entraîneront aucun débat ni explication de vote afin de garantir le caractère secret du scrutin.

Qui se déclare candidat ?

**M. le Conseiller KIMELFELD** : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ma candidature.

**M. LE PRESIDENT VIAL** : Veuillez préciser le nom, s'il vous plaît.

**M. le Conseiller KIMELFELD** : David Kimelfeld.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ma candidature, Christophe Geourjon.

**Mme la Conseillère SARSELLI** : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ma candidature, Véronique Sarselli.

**M. le Conseiller LLUNG** : Monsieur le Président, Richard Llung, j'ai l'honneur de présenter ma candidature.

**M. le Conseiller GENIN** : Monsieur le Président, Bernard Genin, je présente ma candidature au nom du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL :** Y a-t-il d'autres candidatures déclarées ?

*(Pas d'autre candidature déclarée).*

**M. LE PRÉSIDENT VIAL :** Je demande à monsieur Eric Vergiat, scrutateur, de regagner la table de vote afin de veiller à la régularité des émargements et à madame Elsa Michonneau, secrétaire de séance, de procéder à l'appel nominal.

Je demande, par ailleurs, aux différentes caméras de bien vouloir cesser de filmer pendant les opérations de vote. Aucune caméra pendant les opérations de vote, le vote est secret.

Le scrutin est ouvert.

*(Madame Elsa Michonneau procède à l'appel nominal. Les Conseillers votent).*

**M. LE PRÉSIDENT VIAL :** Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

Je demande aux scrutateurs de la table de dépouillement n° 1, monsieur Christophe Quiniou, madame Sarah Peillon, monsieur Eric Vergiat, madame Emeline Baume, de bien vouloir regagner la table de dépouillement avec madame Elsa Michonneau, secrétaire de séance, pour procéder au dépouillement.

*(Il est procédé au dépouillement).*

---

**Election du Président**  
**(Délibération n° 2017-1972)**  
**1<sup>er</sup> tour de scrutin**  
**Résultats du vote**

**M. LE PRÉSIDENT VIAL :** Nos scrutateurs ont effectué le dépouillement du 1<sup>er</sup> tour de scrutin qui donne les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	3
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	162
c. Nombre de bulletins blancs ou d'enveloppes vides (art. L. 65 du code électoral).....	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	157
f. Majorité absolue des membres du Conseil.....	83

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. GEOURJON Christophe	10	dix
M. GENIN Bernard	9	neuf
M. KIMELFELD David	92	quatre-vingt-douze
M. LLUNG Richard	6	six
Mme SARSELLI Véronique	40	quarante

Monsieur David Kimelfeld a été proclamé Président du Conseil et a été immédiatement installé.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL :** Monsieur David Kimelfeld a obtenu la majorité absolue des membres du Conseil. Il est élu Président de la Métropole de Lyon et je l'invite à regagner la tribune.

*(Applaudissements).*

*(Monsieur Vial, doyen d'âge et madame Michonneau, secrétaire de séance, regagnent leur place dans l'hémicycle).*

---

**Présidence de monsieur David Kimelfeld****Président**

**M. LE PRÉSIDENT** : D'abord un grand merci mais, avant de m'exprimer plus longuement, je souhaiterais passer la parole à monsieur le Ministre d'Etat, monsieur le Ministre de l'intérieur, qui souhaitait -et le je souhaitais aussi- nous dire quelques mots. Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre COLLOMB** : Monsieur le Président, d'abord, félicitations, cher David Kimelfeld, pour cette élection.

Chers collègues, vous pouvez deviner mes sentiments en m'exprimant depuis ces bancs. Je n'avais pas l'habitude mais c'est avec beaucoup de joie que je le fais aujourd'hui en voyant David Kimelfeld prendre la présidence.

Cette fonction de Président, je l'ai profondément aimée. Je l'ai profondément aimée parce que d'abord, j'ai aimé travailler avec vous, mesdames et messieurs les élus. Quelles que soient nos différences -et quelques fois nos débats ont été très vifs-, nous partageons sur tous ces bancs un même sens, je crois, de l'intérêt général. Et si nos débats sont vifs, c'est parce que les uns et les autres nous avons des convictions. Et je crois que lorsque l'on est femme ou homme politique, il faut avoir des convictions, non pas des convictions molles mais des convictions affirmées. Cela n'empêche pas le rassemblement mais on ne peut se rassembler que si soi-même on sait quelle direction l'on veut emprunter.

Permettez-moi de vous dire ensuite que j'ai aimé travailler avec les directions qui, depuis 2001, se sont succédé à la tête de la Métropole. Nous avons des femmes et des hommes qui travaillent de manière extraordinaire, qui ont un dévouement à la chose publique étonnant. Il est de bon ton de dire que les fonctionnaires ne sont pas engagés et si, ils sont profondément engagés !

Je veux ensuite remercier mes collaborateurs. J'ai beaucoup aimé travailler avec eux. Ils savent que j'étais -comme on le dit souvent- assez exigeant, avec toujours la question qui tue. Parce qu'ils avaient tout préparé à l'avance, sauf la ou les questions que je posais parce que je voulais toujours aller dans les détails pour faire en sorte que ce que nous faisons soit le plus parfait possible, parce que lorsque l'on est à la tête d'une collectivité, on doit essayer de faire le meilleur pour nos concitoyens.

Permettez-moi de saluer plus largement les personnels de cette Métropole. Vous voyez, j'ai même fini par aimer les réunions syndicales que nous avons, souvent vives, avec des points de vue tranchés mais c'est peut-être ce caractère un peu vif des discussions qui en faisait la qualité parce que, finalement, il vaut mieux ne jamais tourner autour du pot et dire toujours franchement ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, aborder les choses dans la franchise et dans le souci de la vérité.

Permettez-moi de dire aussi que ces fonctions m'ont permis d'avoir ce contact qu'ont tous les Maires, tous les élus, avec leurs concitoyens. C'est peut-être une des plus belles fonctions parce que c'est là que l'on a un contact direct avec les femmes et les hommes qui vivent dans une ville, qui vivent dans une agglomération.

Vous le savez, le Président de la République et le Premier Ministre m'ont demandé de devenir Ministre de l'Intérieur. Je sais ce que cette fonction a d'exigeant, de difficile. J'essayerai de l'aborder dans les mêmes dispositions d'esprit que celles avec lesquelles j'ai abordé la présidence de cette Communauté urbaine au départ, Métropole ensuite et l'exercice à la Ville de Lyon, c'est-à-dire toujours en partant de la réalité, sans préjugé mais en regardant ce qu'est la réalité. Et je vois une France en difficulté, fracturée, doutant d'elle-même et je me souviens que, lorsque j'ai commencé, d'abord comme Maire du neuvième arrondissement, ensuite à la tête de ce qui était notre Communauté urbaine, nous connaissions aussi bien des difficultés sur l'agglomération. Des arrondissements entiers, sans compter des villes de la périphérie, étaient dans une grande difficulté. Nous avons vécu une crise industrielle extrêmement forte et parce que nous nous sommes tournés vers l'avenir au lieu de regarder le passé, nous avons réussi à devenir aujourd'hui une des métropoles européennes les plus dynamiques.

Quand je suis devenu Président de la Communauté urbaine de Lyon, j'ai dit que nous devions viser le top 15 des villes européennes et, à l'époque, tout le monde disait que c'était infaisable. Aujourd'hui, nous sommes dans le top 10. Rien n'est jamais impossible à qui a la volonté d'agir, d'aller de l'avant sans jamais se laisser détourner.

Nous avons voulu que cette Métropole -à mon avis, il faut faire le même effort pour la France- cesse d'être une Métropole fracturée. Certes, nous avons encore beaucoup de progrès à accomplir ici mais j'ai toujours pensé et je pense de plus en plus que les fractures sociales aujourd'hui sont d'abord des fractures spatiales. Je vais souvent, depuis ma prise de fonction, dans la première couronne de la banlieue parisienne et j'en vois les difficultés profondes. Je pense de plus en plus que ce n'est pas en ajoutant de la misère à la misère que l'on fait évoluer les choses mais que c'est en créant de la mixité partout sur le territoire. Je pense que le Gouvernement devra s'attacher à cela dans les prochaines années et, moi, en tant que Ministre de l'intérieur, je veillerai à cela. Je sais qu'un certain nombre de décisions que j'aurai à prendre ne seront pas comprises dans un premier temps mais je pense qu'à la fin, la politique que nous suivons, la politique que je suivrai en tant que Ministre de l'intérieur permettra de résorber un certain nombre de difficultés.

Nous avons voulu que cette ville soit aussi une ville du développement durable, c'était notre troisième priorité. Je pense qu'aujourd'hui, les défis climatiques, le défi de l'air que nous respirons sont évidemment parmi les premiers défis, je l'ai dit souvent ici. Il suffit d'aller dans les grandes villes asiatiques pour voir combien ce défi est important. Si un grand pays comme la Chine a signé la COP21 ou l'Accord de Paris, c'est parce qu'elle s'est aperçue qu'on ne pouvait construire l'avenir sans prendre en compte ces défis-là. Nous les avons relevés dans cette ville, avec la conviction que vous me connaissez. Il vaut mieux une écologie du plaisir qu'une écologie de la contrainte et donc, en développant de nouveaux services, comme Vélo'v par exemple, nous avons changé les choses. Ce n'est pas en disant qu'il faut faire ceci mais en disant que nous vous proposons de nouveaux choix. Je pense que demain les nouvelles technologies, l'innovation vont nous permettre d'avoir toujours plus de nouveaux choix et donc vont nous aider à changer nos comportements.

Voilà, mesdames et messieurs, chers collègues, au moment où j'ai quitté la présidence, je suis fier du travail accompli, accompli ensemble, dans notre diversité.

Finalement, pourquoi s'engage-t-on en politique sinon pour changer la vie quotidienne des gens ? La grandeur de notre engagement à tous est là. Dans la contribution au progrès, chacun a sa place à construire. Dans la place que l'on peut laisser dans l'histoire d'une ville, d'une agglomération, d'un pays, chacun aura sa place à construire.

Voilà, mesdames et messieurs, je pense qu'avec David Kimelfeld, la présidence sera entre de bonnes mains. Je suis sûr que les débats continueront à être vifs. On imputait quelques fois cela à mon mauvais caractère, je pense que lorsque l'on est Président, il faut avoir du caractère.

Merci à vous.

*(Applaudissements).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, cher Gérard Collomb, mesdames et messieurs les Conseillers métropolitains, mesdames et messieurs, mes chers collègues.

D'abord, monsieur le Ministre d'Etat, cher Gérard Collomb, je vous remercie du message chaleureux, plein d'émotion que vous venez de nous délivrer il y a quelques instants. C'est sans doute avec une émotion aussi intense que je prends la parole pour la première fois comme Président de la Métropole de Lyon.

Pour commencer, monsieur le Ministre, je veux vous remercier, au nom de l'ensemble -je crois- de mes collègues, de ce que vous avez accompli ici. Vous venez vous-même de l'évoquer et j'irai à l'essentiel.

Vous avez d'abord donné à notre agglomération une nouvelle dimension. En une quinzaine d'années, elle est devenue une grande Métropole du XXI<sup>e</sup> siècle ; regardée, citée, observée parce qu'elle innove et elle rayonne sur tous les plans. Pour ses habitants, elle s'est totalement transformée, rééquilibrée, embellie, tout en restant fidèle à son identité et à son art de vivre.

Une de vos plus grandes réussites, sans aucun doute, c'est d'avoir construit tout cela en vous appuyant sur l'ensemble des forces vives de notre territoire. Cette méthode du "faire ensemble", cette mobilisation de tous les acteurs publics, de tous les acteurs privés, associatifs pour construire les projets est aujourd'hui un modèle pour tous.

Il y a quelques semaines, cette action à la fois visionnaire, pragmatique, au service de notre territoire a été consacrée par votre nomination au plus haut niveau de l'Etat. A l'échelle de notre territoire, cette nomination nous a inspiré collectivement un grand sentiment de fierté et en même temps une grande responsabilité car il nous faut évidemment poursuivre la trajectoire que vous avez impulsée.

Il nous faut absolument poursuivre les chantiers essentiels qui sont en cours :

- les projets bien sûr inscrits à la PPI,
- le vote du plan local d'urbanisme et de l'habitat,
- le travail sur le secteur social,

En un mot, finalement l'ensemble des chantiers que nous avons ouverts avec la création de la Métropole.

Pour cela -et j'ai eu l'occasion de le dire dans les semaines qui viennent de s'écouler, collectivement ou quelquefois individuellement-, il nous faut évidemment de la continuité et de la stabilité.

C'est cette continuité et cette stabilité que vous avez eu à cœur de garantir en me demandant de prendre ces responsabilités, cette responsabilité.

Je veux d'abord bien sûr vous remercier de ce choix. Il m'honore mais il nous honore collectivement.

Dès aujourd'hui, cette élection me place face à de grandes responsabilités. Pour autant, je sais que nous pouvons être sereins car, pour relever ce défi, je ne suis pas seul. Mes chers collègues, vous êtes avec moi et je sais pouvoir compter sur vous.

Les grands chantiers sur lesquels nous allons devoir avancer dans les mois qui viennent, vous les connaissez ; ils s'inscrivent dans le projet partagé que nous avons élaboré collectivement au début de ce mandat :

- c'est la poursuite de la programmation pluriannuelle d'investissements : nous devons continuer à mettre en œuvre cette programmation sans précédent (3,5 milliards d'euros d'investissements) qui porte des projets essentiels pour l'avenir de notre agglomération et de l'ensemble de nos territoires ;

- c'est aussi, bien sûr, l'adoption du plan local d'urbanisme et de l'habitat dès le mois de septembre : résultat d'années de travail, de concertation sur le terrain, il va nous permettre de continuer à développer notre agglomération et de faire face aux besoins, dans le respect de la singularité et de l'identité de chaque territoire ;

- c'est aussi le grand chantier du rapprochement de nos politiques sociales, à travers le projet métropolitain des solidarités que nous allons adopter dans les prochains mois, un projet essentiel pour tenir l'une des promesses de la Métropole : mieux accompagner les plus fragiles, qu'il s'agisse des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou de la petite enfance ;

- c'est aussi la poursuite de notre action dans le domaine de la santé et du "bien-vivre en ville" : je pense au plan Oxygène que nous devons mettre en œuvre de manière très concrète pour lutter contre la pollution de l'air ;

- c'est aussi la poursuite de notre réseau de transports, avec notamment le tramway T6 et le prolongement du métro B aux hôpitaux sud et le renforcement de notre accessibilité avec le développement de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry et la reconfiguration de la gare de la Part-Dieu ;

- c'est bien sûr également la mise en œuvre de notre programme de développement économique. Je n'oublie pas, évidemment, ces thématiques qui, maintenant depuis dix ans, retiennent toute mon attention.

Tous ces projets, ce sera pour moi un honneur de les porter et de les mener à bien avec vous. Pour cela, je crois que mon expérience et mon parcours personnel, professionnel seront un atout.

Le défi de la Métropole est de croiser des problématiques que l'on a souvent artificiellement séparées. Or, je crois que mon parcours m'y prédispose. Vous le savez, j'ai d'abord été infirmier, puis j'ai créé une entreprise de transport, avant d'assumer des responsabilités publiques. J'ai donc connu des mondes différents, avec lesquels j'ai appris à travailler et je n'ai pas vu de contradiction entre ces mondes, j'y ai vu simplement différentes facettes de l'expérience humaine. En tant qu'élu, j'ai aussi acquis la conviction qu'on a souvent tort d'opposer des sujets qui sont en réalité complémentaires, que les oppositions entre économie et social, économie et écologie, attractivité et proximité n'ont aucun sens.

Bien entendu, le développement économique et l'attractivité doivent rester le socle de notre modèle. Nous devons garder sur ce plan une ou deux longueurs d'avance mais il faut toujours rappeler que quand on traite de l'économie, on traite aussi du social car ce sont les entreprises qui créent les emplois et les richesses qui nous permettent d'être attentifs aux plus fragiles. Le développement de l'économie sociale et solidaire va lui aussi dans ce sens.

De la même manière, quand on travaille sur l'économie circulaire, quand on œuvre à la reconversion de la Vallée de la chimie, on travaille à la fois sur l'économie et sur l'écologie. On garantit l'avenir et le développement de notre industrie et, en même temps, on s'oriente vers un modèle environnemental plus vertueux.

De même, quand on améliore la qualité de l'air, on travaille à la fois pour la santé de chacun mais aussi pour l'attractivité de notre Métropole.

C'est dans cet état d'esprit-là, en insistant sur la complémentarité plutôt que sur l'opposition, que je travaillerai. Un état d'esprit qui est le mien depuis toujours et que j'ai eu l'occasion de mettre en œuvre comme Premier Vice-Président sur l'emploi et l'insertion. Recréer des ponts entre développement économique et politique sociale a été, je dois le dire, une expérience forte. Je veillerai particulièrement à ce que nous réussissions ce défi.

Mes chers collègues, je vous ai dit quelques mots de mon état d'esprit. Je veux également vous dire quelques mots de ma méthode.

Dans le droit-fil de ce que Gérard Collomb a su construire avec vous depuis 2001, ma méthode sera fondée sur l'écoute.

Je serai d'abord à l'écoute des élus, à votre écoute, mes chers collègues, car vous connaissez mieux que personne nos concitoyens et les problématiques qu'ils rencontrent au quotidien. Je veux aujourd'hui rendre hommage au travail de terrain que vous accomplissez souvent en tant que Maires et élus de vos Communes ; les Communes sont en effet un échelon indispensable au déploiement des politiques publiques.

Je serai aussi à l'écoute des représentants de la démocratie locale qui est aujourd'hui un complément indispensable de notre action. Je m'appuierai notamment sur les travaux du Conseil de développement, auxquels j'ai été déjà attentif en tant que Premier Vice-Président.

Je serai également à l'écoute de nos agents dans toute la diversité de leurs compétences. Je serai attentif à nos personnels qui réalisent un travail exceptionnel -Gérard Collomb l'a dit-, qu'il s'agisse des services qui mettent en œuvre nos grandes politiques d'agglomération, de développement économique, d'emploi, d'attractivité, de développement urbain, qu'il s'agisse des services ressources sans lesquels notre Métropole ne pourrait fonctionner au quotidien, des services de la voirie, de l'eau, de la propreté, de l'assainissement qui assurent sur le terrain des services essentiels au bien-être de nos concitoyens, des agents des Maisons de la Métropole qui accueillent tous nos concitoyens et les aident dans des situations parfois très difficiles, des personnels qui reçoivent les personnes en situation de handicap à la MDMPH (Maison départementale métropolitaine des personnes handicapées), des agents chargés de l'entretien des collèges ou encore des équipes de l'IDEF (Institut départemental de l'enfance et de la famille).

Notre maison compte des personnels d'un professionnalisme et d'un engagement admirables que je veux saluer. Au passage, je voudrais saluer aussi l'ensemble des personnels qui ont préparé cette journée depuis de nombreux jours et leur dire toute ma reconnaissance.

Je veux m'appuyer sur toutes les compétences, toutes les énergies pour avancer et construire ensemble nos politiques, en faisant le pari de l'intelligence collective. Je le ferai dans la continuité de la culture de notre collectivité. Je le ferai aussi dans un esprit d'ouverture et d'humilité car je sais l'ampleur de la tâche qui me revient et qui nous revient.

Je veux vous le dire aujourd'hui, j'aurai besoin de vous, avec vos expériences, vos compétences et vos sensibilités différentes. J'aurai aussi besoin de vous, monsieur le Ministre d'Etat ; je sais -et vous nous l'avez rappelé à l'instant- que nous pouvons compter sur votre engagement et votre appui. Ce sera un atout considérable sur un certain nombre de grands enjeux de notre territoire.

Mes chers collègues, je vais dans quelques instants vous proposer une équipe pour composer la Commission permanente et qui portera cette majorité de projets. Elle reflète à la fois des sensibilités plurielles et la diversité de nos territoires.

Sur le mode opératoire, je souhaite vous apporter des précisions sur le cadre juridique que nous devons mettre en œuvre. Je m'excuse de ce caractère un peu technique mais, selon moi, c'est indispensable, y compris au cœur de mon discours.

Nous avons, en effet, à renouveler l'ensemble de la Commission permanente, la démission du Président impliquant *de facto* le renouvellement intégral de celle-ci. Cette procédure m'a en effet été rappelée par monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône qui indique -et je cite - :

"Pour rappel, bien que l'article 37 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'administration publique territoriale et d'affirmation des Métropoles prévoit que, par dérogation aux articles L 3631 -alinéa 4- et L 3631 -alinéa 5- du code général des collectivités territoriales, jusqu'au prochain renouvellement général des Conseils municipaux suivant la création de la Métropole de Lyon, le Président et les Vice-Présidents du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon exercent respectivement les mandats de Président et de Vice-Présidents du Conseil de la Métropole, il n'introduit pas pour autant un droit pour le Président et les Vice-Présidents de l'ancienne Communauté urbaine de se maintenir dans leurs fonctions exécutives au sein de la Métropole jusqu'au prochain renouvellement général des Conseils municipaux.

Dès lors, en l'absence de dispositions spécifiques prévues par la loi MAPTAM pour la période transitoire, ce sont les dispositions propres à la Métropole ou, à défaut, les dispositions de droit commun relatives au Département qui s'appliquent par renvoi de l'article L 3611-3 du code général des collectivités territoriales.

Par conséquent, le remplacement du Président de la Métropole emporte renouvellement de la Commission permanente et des Vice-Présidents.

Pour ce qui concerne le mode de scrutin, s'agissant de l'élection des Vice-Présidents, en application de l'article L 3631-5° du CGCT, les Vice-Présidents sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages exprimés, sans panachage ni vote préférentiel.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En application du dernier alinéa de l'article 37 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, l'écart entre le nombre des Vice-Présidents de chaque sexe de la Métropole de Lyon peut être supérieur à un puisque, de façon transitoire, ce sont les Conseillers communautaires élus par fléchage en 2014 qui assurent le mandat de Conseillers métropolitains."

Ce dernier point m'a également été rappelé par monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône : "Pour ce qui concerne l'élection des membres de la Commission permanente autres que le Président et les Vice-Présidents, en application de l'article L 3631-5 du CGCT, le Conseil de la Métropole procède à l'élection des membres de la Commission permanente autres que le Président et les Vice-Présidents au scrutin uninominal majoritaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé".

Je voulais vous remercier d'abord de cette attention que vous m'avez portée sur le début de mon discours mais aussi sur cette partie technique, juridique mais nécessaire et indispensable et je voudrais, en terminant mon intervention, d'abord vous remercier une nouvelle fois de votre confiance, vous dire que tous ensemble -et j'en suis persuadé- nous allons pouvoir constituer une majorité de projet et nous allons pouvoir continuer à construire ensemble une Métropole toujours plus innovante, plus humaine et plus rassemblée.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements).*

**M. LE PRÉSIDENT** : La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes : cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Monsieur le Président, tout d'abord permettez au groupe GRAM de vous féliciter pour votre élection, la qualité également de cette élection et vous remercier pour le discours que vous avez prononcé à l'instant.

L'élection d'un nouveau Président et d'un nouvel exécutif est l'occasion de prendre de la distance avec la manière dont est née la Métropole de Lyon en janvier 2015, l'occasion de donner une nouvelle fondation à notre collectivité territoriale. Je citerai ici le philosophe Jean-Luc Nancy pour introduire notre propos, Jean-Luc Nancy qui écrit : "La démocratie est l'espace où tout doit pouvoir venir au monde". Saisissons ce temps et cet espace démocratique dans lequel nous sommes aujourd'hui pour offrir à notre Métropole, à une nouvelle Métropole, la possibilité de venir au monde ce matin.

Cette nouvelle Métropole, quel visage voulons-nous lui dessiner ?

Un visage démocratique tout d'abord, avec un premier principe qui nous est cher -vous le savez- et qui est la séparation des pouvoirs entre exécutif et délibératif. Cela passe, selon nous, par l'ouverture de la Commission permanente à l'ensemble des groupes qui composent l'assemblée métropolitaine. La Commission permanente n'a une légitimité à délibérer, à notre sens, que si elle émane de l'assemblée métropolitaine et non de son exécutif.

Ce nouveau visage démocratique implique également la révision du règlement intérieur, l'attribution de moyens de fonctionnement aux petits groupes afin qu'ils puissent exercer leurs fonctions correctement et, bien sûr, une phase d'évaluation et d'accompagnement du pacte de cohérence métropolitain.

Ce nouveau visage démocratique exige également un gouvernement plus collégial avec un Cabinet qui ne soit pas qu'au service du Président mais bien de l'ensemble de l'exécutif, avec les arrondissements invités à la conférence territoriale Lyon/Villeurbanne. Il s'agit également de doter le pacte de cohérence métropolitain de moyens d'évaluation -je l'ai dit- et les conférences territoriales des Maires de vraies capacités d'innovation et d'expérimentation sur leur territoire.

Après un visage démocratique, nous devons également lui dessiner un visage humain. Nous avons la conviction que notre Métropole doit faire de l'humain l'horizon de sa politique.

L'humain à son service d'abord. Il n'y a pas de grand projet métropolitain sans adhésion de ses personnels. Or, les personnels de la Métropole aujourd'hui souffrent et vacillent parfois entre colère, fatalisme et passivité. Ils peuvent subir des injonctions contradictoires et la coexistence de plusieurs statuts qui créent des inégalités entre agents, inégalités qui reposent d'abord sur l'histoire du Département comme sur l'histoire de la Communauté urbaine. Il serait nécessaire de reprendre avec les personnels le temps du dialogue, de l'explication, de l'association.

L'humain c'est aussi bien sûr les habitants et habitantes de nos territoires avec, pour nous, plusieurs objectifs : comment conjuguer Métropole et appropriation citoyenne ? Comment faire en sorte que les habitants aussi se sentent habitants de la Métropole ? Comment associer et prendre soin des plus vulnérables d'entre nous ? Les

enfants et les mineurs isolés bien sûr et nous avons besoin d'une protection de l'enfance. Protection également de celles et ceux qui ont été rendus plus vulnérables par le cours de leur vie. Et oui, comme vous l'avez dit, nous devons adopter un projet métropolitain des solidarités qui concernera l'ensemble des habitants et habitantes de la Métropole.

Et l'humain c'est aussi l'hospitalité et nous devons revoir nos politiques d'accueil de migrants sur notre territoire. En d'autres termes, nos politiques sociales ou d'insertion ne doivent pas être la simple reconduction de ce que faisait le Grand Lyon ou de ce que faisait le Département. Nous devons prendre le temps de la connaissance, de l'évaluation et des propositions ; je ne peux rappeler ici que la proposition d'André Gachet de méthode de conférence de consensus qu'il a évoquée sur ces questions.

Un visage humain mais aussi un visage plus écologique. Notre collectivité doit être au service de l'humain mais aussi de la planète et notre nouvelle Métropole doit inscrire la protection des biens communs au cœur de son projet.

Nos biens communs, ce sont les biens communs naturels : tout d'abord l'air, bien sûr ; ainsi que vous l'avez dit, il s'agit de doter le plan Oxygène d'une nouvelle ambition et de nouveaux moyens. L'eau également : nous pensons que l'eau est un droit fondamental de la personne, qu'elle est précieuse, qu'en ce sens, elle n'est pas une marchandise comme une autre et nous voulons nous diriger vers un service public de l'eau. Le sol enfin : nous avons besoin d'une politique du foncier plus efficace et volontariste, plus respectueuse également ; en finir avec les grands projets inutiles, gourmands en terrains, y compris agricoles, gourmands en ressources naturelles. Il s'agit de protéger notre patrimoine et nos paysages, qu'ils soient naturels, ruraux, industriels ou millénaires pour le cœur de certaines de nos communes. Protéger les biens communs, c'est également protéger nos services publics et les adapter en proximité aux besoins des territoires. C'est aussi faire de la culture un ciment de notre projet métropolitain.

J'ai démarré en citant Jean-Luc Nancy, permettez-moi de citer Alexis de Tocqueville qui écrivait : "L'idée des droits n'est pas autre chose que la vertu introduite dans le monde politique". Alors, en faisant de notre Métropole une Métropole soucieuse des droits humains et fondamentaux, des droits environnementaux également, c'est un visage vertueux que nous lui dessinons. Notre Métropole doit être cette métropole, une métropole des droits, des droits fondamentaux et des droits humains.

Voilà le défi métropolitain qui nous attend, il est beau et passionnant. Il implique un investissement total et celles et ceux qui entreront dans l'exécutif de cette Métropole, ne devraient, selon nous, occuper aucun autre poste exécutif. L'intérêt général est trop important pour ne pas s'y consacrer totalement. Le GRAM sera au service de cet intérêt général et du bien commun ici même, et nous serons à côté de celles et ceux prêts à cette ambition.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, madame Perrin-Gilbert. Cinq minutes pour le groupe Métropole et territoires.

**M. le Conseiller SELLÈS** : Monsieur le Ministre, monsieur le Président, mesdames et messieurs, simplement, le groupe Métropole et territoires souhaite vous adresser ses félicitations, ses encouragements et vous adresse son soutien pour le reste du mandat.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Sellès. Cinq minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

**Mme la Conseillère PANASSIER** : Monsieur le nouveau Président de la Métropole de Lyon, chers collègues, les élus du groupe Centre démocrate Lyon Métropole se réjouissent de votre élection, monsieur Kimelfeld. Nous connaissons votre capacité à écouter, à fédérer, à dynamiser et à porter les dossiers. Nous connaissons aussi votre attachement profond à notre agglomération lyonnaise et à notre Métropole. Nous connaissons enfin votre volonté de servir l'intérêt général, votre agréable personnalité et votre sens de l'humour -c'est important-, votre pragmatisme et surtout vos valeurs humaines.

Nous en sommes convaincus, aucun développement ne s'envisage sans audace et innovation et les élus de notre agglomération ont toujours su avoir de l'ambition. Comme aucune réforme en profondeur ne peut être menée sans confiance, sans concertation, sans recherche de compromis, sans volonté commune d'aller vers le mieux commun, par le dialogue autour d'objectifs ambitieux, les élus de notre agglomération ont toujours su bâtir et mettre en œuvre des politiques pertinentes. Il en aura fallu notamment de la ténacité et du dialogue pour progressivement dépasser la logique des intérêts communaux et construire un esprit communautaire pour faire face aux difficiles questions urbaines et bien sûr pour, en 2015, créer la Métropole lyonnaise, collectivité unique en France.

A l'issue de la présidence de Gérard Collomb, notre agglomération compte parmi les plus grandes métropoles européennes en dynamique, et ce tout en restant solidaire et à échelle humaine. Votre désignation s'inscrit dans cette nécessaire continuité dans le sens d'une consolidation de notre jeune institution et, grâce à votre personnalité, dans l'assurance de voir fleurir de nouvelles initiatives et de nouveaux modes de faire qui

renouveleront notre sens du dialogue et de la conciliation ; d'autant que cette habitude à Lyon de refuser les extrêmes et de se causer pour fabriquer du consensus et le pragmatisme qui nous caractérise résonnent aujourd'hui particulièrement à l'échelle nationale.

En effet, force est de constater que dans les contextes économique difficile et social particulièrement préoccupant que nous connaissons, un mouvement du même type s'affirme aujourd'hui au niveau national pour dépasser, sans toutefois les nier, les différents clans et partis historiques. Cette concomitance nous semble être un élément prometteur pour progresser. Certes, des contraintes budgétaires s'imposent à nous. Elles doivent nous pousser à revoir nos modes de penser et d'agir. Dans cette perspective, nous resterons extrêmement vigilants à ce que la Métropole, sous sa nouvelle présidence, reste une collectivité qui associe dynamisme et rayonnement à solidarité et bien-vivre en ville. Nous veillerons particulièrement à ce que la Métropole renforce sa préoccupation pour la proximité, et ce sur l'ensemble du territoire métropolitain, pour la solidarité envers les personnes fragiles, notamment les personnes de tous âges en situation de handicap et celles qui ont connu un accident de vie et, parce que c'est essentiel, pour l'éducation et l'accès à l'emploi de tous.

Vous l'aurez compris, les élus du Centre démocrate sont heureux de votre désignation et nous serons à vos côtés tant que l'urbain se développera au service du meilleur vivre ensemble et que l'économique sera au service de l'humain.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, madame Panassier. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**M. le Conseiller JACQUET** : Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, nous voulons vous féliciter, cher David Kimelfeld, pour votre élection à la présidence de notre Métropole de Lyon.

Monsieur le Président, vous avez ainsi les moyens d'agir pour réussir dans la mise en œuvre de nos engagements communs. Nous avons voté pour vous et nous voterons l'exécutif pour trois raisons car vous nous avez confirmé :

1° - d'une part, la tenue des engagements pris en 2014 devant les électrices et les électeurs,

2° - la stabilité du socle de la majorité constituée en 2014,

3° - l'engagement enfin que tout sera tenté pour répondre aux attentes des habitants de nos communes et de nos territoires.

Notre prise de position et notre vote n'ont pas été sans débat. Les bouleversements du paysage politique récent nous impactent mais ne changent pas le contexte de crise profonde et culturelle de l'ensemble de l'économie et de notre société. Ces bouleversements provoquent légitimement questions, interrogations, débats et recherche de constructions nouvelles, de réponses innovantes aux préoccupations et attentes légitimes de nos concitoyens.

Ces débats ne sont donc pas surprenants mais nous serons tous d'accord pour dire que la Métropole de Lyon ne doit pas être le copier-coller de la situation nationale.

La longue histoire de notre collectivité, son expérience et son originalité la rendent singulière, confirmant ainsi la nécessité de l'autonomie de la vie des collectivités et leur libre administration et ce serait nous faire injure de vouloir nous imposer quelque modèle que ce soit. Mais cela est aussi exigeant et suppose de notre part à tous créativité, rassemblement, diversité, convictions, valeurs partagées.

Dans notre majorité, nous sommes d'opinions et de sensibilités différentes. Nous nous sommes opposés notamment sur les réductions par l'Etat des dotations car celles-ci constituent une atteinte aux politiques publiques en malmenant le principe d'égalité, en fragilisant les territoires, en frappant les plus faibles et nous continuerons à nous y opposer, autant que de besoin. L'économiste Philippe Aghion commence à s'inquiéter dans une dépêche AFP de samedi dernier -je le cite- : "Les 3 % sont importants mais s'y attacher coûte que coûte est ridicule" -fin de citation-.

Ainsi, par nos paroles libres, comme celle que je viens d'exprimer, notre engagement dans votre majorité et à l'exécutif découlent d'une double conviction, à savoir :

- d'une part, que notre apport pour être utile doit se mettre en œuvre au quotidien par la participation concrète et active à la gestion des affaires de la collectivité, en prolongement des interventions citoyennes et sociales plus que jamais nécessaires ;

- d'autre part, que si nous avons un bilan intéressant depuis 2001, le chemin qui reste à faire, semé d'obstacles, ne peut se résoudre par une opposition de principe et largement stérile.

C'est pourquoi, monsieur le Président et chers collègues, nous serons dans la majorité, attentifs et actifs :

- pour que notre action sociale progresse, portée entre autres par les futurs projets de solidarité, projets éducatifs par le PLU-H et déjà par le programme métropolitain pour l'insertion et l'emploi (PMIE), témoignant de la réussite de la fusion Département-agglomération dans l'intérêt de tous les habitants ;
- pour que soient sanctuarisés les financements sociaux et associatifs cruciaux en réaffectant prioritairement les excédents de recettes et les résultats des marges de manœuvre à ces politiques-là ;
- pour que la proximité des territoires soit bien considérée parce que c'est le lieu essentiel de l'expression individuelle et collective de nos concitoyens ;
- pour que l'efficacité de nos financements soit le critère de mesure de l'efficacité de nos politiques publiques ;
- pour que la mobilisation de toutes les forces et intelligences de notre Métropole de Lyon soit sollicitée, écoutée, invitée à participer. C'est le gage de l'efficacité d'une gouvernance partagée : Conseil de développement, partenaires sociaux à rencontrer plus souvent -si nous entendons bien la réflexion de monsieur Gérard Collomb, notre collègue, maintenant-, associations, communes et arrondissements lyonnais.
- enfin, pour que la gouvernance interne à la Métropole, élus et services en cohérence, facilitent la réussite des projets.

Soyez donc assurés, monsieur le Président et chers collègues, que notre engagement ancré à gauche pour mettre en œuvre les quatre piliers du développement durable sera toujours guidé par le souci de l'intérêt général, conjugué avec l'attention privilégiée aux plus fragiles, aux défavorisés, aux Cosette et Gavroche de notre temps plutôt qu'aux puissants addicts de la finance.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup, monsieur Jacquet. Cinq minutes pour le groupe PRG.

**Mme la Conseillère PIANTONI** : Monsieur le Président nouvellement élu, mes chers collègues. Je tiens tout d'abord à vous féliciter au nom du groupe PRG, monsieur le Président, pour votre élection qui s'est passée dans de très bonnes conditions et dans le respect de chaque candidature.

Vous avez été jusqu'alors un Vice-Président à l'écoute et prompt au dialogue ; cette caractéristique mérite d'être soulignée. Aussi, nous espérons que cette singularité profitera au bon fonctionnement de cette assemblée. Les dernières échéances électorales nous ont proposé un profond renouvellement, vantant une nouvelle manière de faire de la politique plus éthique réconciliant le peuple et ses élus, contestée par certains, plébiscitée par d'autres, tous nous mesurons aujourd'hui les enjeux cruciaux qui s'annoncent à l'aune de ce mandat pour l'avenir de notre société.

Il est en tout cas aisé de le dire, la volonté de renouvellement est presque une tradition de la V<sup>e</sup> République. Nous désirons que vous, monsieur le Président, agissiez pour la mise en place d'une réelle ouverture au sein de ce Conseil et je ne parle pas d'étiquettes trans-partisanes parce qu'à titre personnel, je suis obligée de concéder que je suis plutôt attachée aux dites étiquettes mais je parle bien d'un renouvellement des pratiques plus que des couleurs.

Cela pourrait se traduire par la représentation proportionnelle de chaque groupe politique au sein de la Commission permanente par exemple. Au même titre qu'au sein des commissions thématiques, sa composition pourrait être le reflet des équilibres politiques, dans le respect de toutes les composantes de notre assemblée. Rétablir un mode de fonctionnement plus transparent ne pourrait qu'apporter davantage de crédit et de légitimité aux projets de délibérations qui y sont votés.

Notre groupe reconnaît, par ailleurs, que la Métropole est dotée de cette incroyable capacité à faire émerger des projets d'envergure. C'est pourquoi nous appelons de nos vœux qu'elle se saisisse de ce que la loi lui a apporté pour être encore plus démocratique. Il en va d'une certaine cohérence de l'action publique que nous renvoyons aux habitants de la Métropole. Une assemblée ne peut être totalement légitime si elle ne respecte pas l'ensemble de ses élus et si elle ne leur permet pas à tous de travailler dans les meilleures conditions. Bref, faire de cette assemblée une vraie chambre politique où les clivages coexistent en bonne intelligence, se complètent et apportent une plus-value nécessaire à l'action publique, au débat démocratique et où le délibératif a toute sa place.

Cette cohérence, notre groupe tente de manière la plus humble possible -nous en sommes conscients- de la respecter au sein de ce Conseil en suivant une certaine ligne de conduite. C'est pour cela que nous avons fait le choix de ne solliciter aucune délégation et, de ce fait, de ne pas être présents au sein de votre futur exécutif. Nous vous soutenons aujourd'hui mais nous faisons le choix de garder une liberté d'action, une liberté de ton chère au radicalisme dans une séquence politique où il est difficile de savoir où chacun se situe sur cet échiquier pour le moins brouillé et où les alliances d'hier ne sont plus celles d'aujourd'hui.

C'est avec le même souci de cohérence que je n'accepterais de représenter mon groupe au sein de la Commission permanente uniquement si le régime indemnitaire y était revu à la baisse, permettant ainsi une distinction entre les Conseillers délégués et les simples membres de la Commission permanente.

Monsieur le Président, pour ce qui est de la ligne politique de la poursuite du plan de mandat, nous sommes plutôt confiants sur le fait qu'à mi-mandat, votre volonté sera de poursuivre ce qui est déjà engagé et de mener à bien les grands projets structurants, d'une part, tout en ne négligeant pas toutes les actions qui sont peut-être moins visibles mais néanmoins essentielles car elles conditionnent et permettent aux hommes et aux femmes de notre Métropole le maintien d'une vie décente ; nous pensons notamment aux dépenses sociales et à certaines subventions dont les crédits baissent et dont la faible diminution ne peut palier le caractère parfois récurrent depuis le début du mandat.

Le groupe PRG sera donc vigilant et, à l'heure où certains veulent supprimer les clivages, nous vous faisons confiance, monsieur le Président, pour leur assurer d'exister en cette assemblée et de construire ensemble la Métropole de demain, une Métropole ambitieuse et surtout solidaire.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, madame Piantoni. Cinq minutes pour le groupe UDI et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, au nom des élus UDI, je vous adresse nos félicitations pour votre élection. Je souhaite également, même si nous avons une véritable divergence, remercier Gérard Collomb pour son engagement au service de notre Métropole.

Cette présidence qui débute à mi-mandat présente un double défi, celui de la continuité et du changement :

- continuité car beaucoup de projets sont lancés et, pour la plupart, ils ont été soutenus par l'ensemble des élus du Grand Lyon, puis de la Métropole de Lyon ;

- changement car des évolutions sont nécessaires sur certains dossiers. Je pense, par exemple, aux dossiers concernant les déplacements, que ce soit au niveau du PDU, du déclassement de l'A6/A7. La Métropole devra, à court terme, élaborer et défendre sa vision pour la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais ; c'est un enjeu mobilité et aussi un enjeu pour construire une Métropole équilibrée, un enjeu d'aménagement du territoire. Il en est de même sur d'autres dossiers, typiquement le schéma des solidarités mais aussi -vous l'avez évoqué- en interne, au niveau du dialogue social ;

- changement car des évolutions sont nécessaires au niveau de la gouvernance : faire de la politique autrement, au-delà des mots et des concepts, c'est travailler en amont avec l'ensemble des élus métropolitains, particulièrement les Maires, y compris les Maires d'arrondissements pour le territoire lyonnais ; faire de la politique autrement, c'est plus de transparence et de collégialité, concernant par exemple l'avancée de la PPI, le PLU-H, concernant les décisions prises dans certains satellites de la Métropole, concernant l'élaboration des projets locaux.

Après votre élection, vous allez mettre en place votre exécutif, il est logique et sain que la Métropole choisisse son équipe rapprochée, ses Vice-Présidents.

Les élus UDI s'abstiendront sur ces décisions qui sont de la responsabilité de la majorité.

Le rapport suivant vise, lui, à mettre en place la Commission permanente. Il est de votre responsabilité, en tant que Président, de mettre en place une véritable Commission permanente qui soit le reflet de notre Conseil dans sa diversité. Il y a là un enjeu de transparence et de respect de la démocratie. Aussi, les élus UDI vous demandent le respect de la proportionnelle dans sa composition, avec au minimum un représentant pour chaque groupe politique.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Geourjon. Cinq minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller HÉMON** : Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vous adresse toutes les félicitations du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

J'ajouterai à ces félicitations une adresse de notre groupe, monsieur le Président, je vous dirai : "Make our Métropole even greener ! Make our Métropole even more democratic !"

Il nous reste trois ans pour que la Métropole se place dans le peloton de tête des villes européennes engagées dans la transition écologique car il n'y a pas d'avenir sans transition écologique. Il faut donc, monsieur le Président,

un portage politique fort. En effet, comme le dit très justement le Ministre d'Etat, Ministre de la transition écologique : "Le développement durable c'est un enjeu environnemental mais aussi un combat de société". Et pour participer à ce combat de société, pour construire une Métropole de plus en plus verte, de plus en plus inclusive, qui s'engage pour limiter le réchauffement climatique, pour en réduire les conséquences, vous pouvez compter sur les élus écologistes.

Le même Ministre, monsieur Nicolas Hulot, mentionnait dans son propos les "précaires énergétiques" et les "précaires de la mobilité" qui sont souvent les mêmes :

- précaires énergétiques qui vivent dans des logements qui sont des passoires énergétiques. Le travail et les investissements réalisés par la Métropole dans le domaine de la réhabilitation thermique des logements donnent des résultats tout à fait encourageants mais il reste bien des obstacles à lever, bien des mouvements à intensifier et bien des emplois utiles à créer, dans ce domaine entre autres ;

- précaires de la mobilité, contraints de se déplacer en voiture parfois parce que le réseau de transports ne répond pas toujours à leurs besoins, parce que leur précarité professionnelle leur interdit des trajets domicile-travail fixes et réguliers. Si nous avons un des meilleurs réseaux de transports en commun, un des plus performants, il reste des marges de progression pour en faire un service plus inclusif, qui réponde mieux aux besoins d'intermodalité, de multimodalité. Nous avons besoin d'un réseau de transports qui intègre dans sa toile des modes de déplacements autres, nouveaux parfois, comme le vélo à assistance électrique dont l'usage explose aux côtés du vélo à assistance musculaire, comme le covoiturage dynamique, l'autopartage, etc. Tous ces modes permettent aussi de réduire l'usage unipersonnel de la voiture. Au-delà, l'usage partagé de la voiture permettra d'en faire un mode de transport collectif qui devrait s'intégrer au service public ; beaucoup de nouvelles applications le permettent. Nous devons continuer à être proactifs dans ce domaine et nous pourrions ainsi d'autant mieux nous passer et de l'Anneau des sciences et de l'A45.

Monsieur le Président, vous êtes attentifs aux mouvements de notre société, à la demande citoyenne d'une meilleure qualité de vie, qui participe de cette transition écologique, demande qui se propose d'être partie prenante active de cette amélioration.

La réduction des gaspillages est un exemple : réduire la part des déchets dans l'ensemble de nos activités, réparer au lieu de jeter, donner réutiliser, voilà des actions vertueuses qu'il nous faut accompagner plus avant. Mais que ce soient les jardins partagés, les composteurs en pieds d'immeubles, la demande est bien supérieure à ce que nous avons envisagé ; c'est tant mieux mais alors adaptons nos plans, adaptons nous à ce succès ! L'enjeu global est d'importance puisque nous pourrions économiser à terme la reconstruction d'un incinérateur.

La demande encore pour une alimentation de proximité et de qualité est aussi très prégnante. Notre engagement pour cette alimentation de qualité se pose d'ores et déjà pour nos collégiens comme pour nos aînés les plus fragiles, comme bien sûr pour l'ensemble de nos concitoyens. Nous sommes bien engagés dans le soutien à une agriculture de proximité, nous sommes engagés pour favoriser la transition vers une agriculture bio et soutenir ceux qui choisissent cette voie, cette voie de la préservation de la qualité des terres, cette voie de la préservation de la santé de tous. Nous souhaitons que cet axe, tellement nécessaire, soit renforcé encore.

Concernant la santé toujours -vous y avez fait allusion et c'est tant mieux, plus qu'allusion, je vous en remercie-, le constat de la qualité de l'air de notre agglomération nous a conduits -vous l'avez dit- il y a un an déjà à voter un plan Oxygène. Nous devons mettre en place un fonds air-bois, mettre en œuvre une zone à faible émission et tout un plan d'actions. Force est de constater que nous avons fait du surplace sur le sujet ; ce surplace, ce retard se paye aujourd'hui en maladies respiratoires chroniques, en perte d'années de vie en bonne santé. Principalement encore pour les plus précaires et fragiles d'entre nous, il est réellement urgent d'agir. Votre annonce à l'instant est encourageante, je vous en remercie.

Une Métropole toujours plus démocratique disais-je en introduction. Notre groupe tient à rappeler qu'il tient pour acquise l'élection au scrutin de liste des Conseillers métropolitains en 2020. Une femme, un homme, une voix est un principe constitutionnel auquel nous ne voulons pas déroger.

Nos concitoyens ont besoin d'une démocratie augmentée qui permette de répondre au défi humain que représentent les inégalités sociales car nous ne pouvons nous satisfaire de la fracture ; comme cela a été dit, dans certains secteurs du territoire, 30 à 40 % des ménages vivent avec un bas revenu contre 20 % pour l'ensemble de la Métropole, ce qui reste trop.

Par ailleurs, discutons de la pertinence des circonscriptions électorales métropolitaines, du rôle de la conférence métropolitaine des Maires, du rôle des conférences territoriales, discutons d'une meilleure participation des citoyens aux décisions qui les concernent. Améliorons l'information, renforçons la concertation pour que tous ensemble nous construisions une Métropole encore plus verte, encore plus inclusive, encore plus démocratique et donc encore plus humaine.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, monsieur Hémon. Cinq minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère BOUZERDA** : Monsieur le Président, chers collègues, au nom du groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous, permettez-moi de m'associer à toutes les félicitations qui ont couvert votre élection à la présidence de cette grande collectivité qu'est la Métropole de Lyon. Nous vous présentons donc tous nos vœux de réussite dans votre nouvelle mission.

Je tenais en premier lieu à saluer l'action, la vision et le volontarisme de Gérard Collomb, Ministre d'Etat, Ministre de l'intérieur, qui a été l'artisan de cette innovation institutionnelle unique en France : rapprocher deux structures ayant chacune une identité forte et des cultures différentes. C'était un défi immense, surtout dans un délai aussi court et il fallait une grande détermination pour y parvenir. Nous avons eu déjà longuement l'occasion de parler de l'hybridation de ces politiques, notamment dans le cadre de l'insertion avec le développement économique. De nombreux outils ont d'ores et déjà été posés dans la concertation pour faire aboutir les politiques menées dans le cadre de la Métropole ; on a parlé du schéma de développement économique, du programme métropolitain d'insertion, du plan Oxygène et de nombreux autres. Il nous reste également de nombreux autres outils qui permettent de mettre en œuvre cette politique et notamment -vous l'avez indiqué- le PLU-H (plan local d'urbanisme et de l'habitat).

Aujourd'hui, nous sommes à une croisée des chemins, à mi-mandat, dans le cadre de politiques définies dans le cadre d'une vision affirmée, d'une politique publique d'investissement approuvée et il est nécessaire de poursuivre, d'amplifier ce qui a déjà été engagé et nous avons besoin de consolider, dans la continuité, nos acquis métropolitains pour assurer la réussite de cette collectivité dans le cadre de sa formation définie. C'est le défi que doit relever le nouvel exécutif avec son Président et les élus de notre groupe s'y engageant pleinement.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup, madame Bouzerda. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, Bernard Genin ayant été appelé en urgence pour une intervention en tant qu'inspecteur du travail, je ferai cette intervention.

Votre élection, monsieur le Président, se fait dans le contexte d'une recomposition politique accélérée autour d'une majorité qui généralise l'expérience lyonnaise. Il est donc essentiel que s'affirme ici la volonté de défense des services publics, de nos Communes, des droits des salariés, des principes de solidarité.

L'ancien Président, fondateur de la Métropole, est désormais au cœur de l'Etat et prépare des réformes institutionnelles dont nous connaissons bien l'orientation. En 2013, les Présidents Mercier et Collomb n'ont pas eu besoin d'ordonnances mais d'une simple conférence de presse pour mettre au pas la grande majorité des Maires et des élus et imposer une réforme dont nous mesurons à quel point elle a affaibli nos Communes, la démocratie locale et l'idée même d'égalité et de solidarité. La Gauche en a payé le prix fort et nous sommes bien placés pour comprendre ce qui s'est mis en marche : un pouvoir qui n'a de nouveau que les noms et les sigles, entièrement au service de l'attractivité et de la performance financière pour les oligarchies mondialisées, contre la République et l'équilibre des territoires.

Ce vaste bouleversement institutionnel, économique et politique ne sera pas un long fleuve tranquille. Notre peuple a maintes fois montré dans l'histoire sa capacité à secouer les puissants. Et je vous donne rendez-vous le 12 septembre prochain pour la première grande date de la résistance sociale. Les promesses et les habits neufs du Président Macron se salissent déjà des renoncements et des affaires ! Nous serons avec tous ceux qui, demain, défendront les services publics, les Communes et les Départements, les droits du travail, l'industrie et l'emploi, l'environnement et l'écologie, la solidarité et les droits sociaux.

Certains voudraient nous faire croire que rien n'a changé ici puisque, à Lyon, la marche était déjà engagée. La logique de la majorité présidentielle va pourtant s'imposer ici comme ailleurs et la majorité métropolitaine sera, demain, la majorité présidentielle au service d'une politique que notre groupe Communiste, Parti de gauche et républicain, avec ses représentants à l'Assemblée nationale, combattra avec détermination.

La Métropole a rompu le pacte existant entre la Communauté urbaine et ses Communes, pacte qui faisait qu'aucune délibération concernant une Commune ne pouvait être prise sans l'accord du Maire. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et, en 2020, des Communes ne seront plus représentées au Conseil de Métropole. Des Maires pourraient être éliminés, dans la logique majoritaire de leur territoire. S'il reste dans les pratiques héritées de la Communauté urbaine des éléments de co-construction de politiques publiques avec les Communes, comme pour le PLU-H, l'exécutif métropolitain sortant a refusé de faire du pacte de cohérence l'outil de la garantie de la place des Communes dans la Métropole. Elle refuse de reconnaître les Conseils municipaux et privilégie une relation qui court-circuite les assemblées communales et qui ne peut être que technocratique. La réduction successive de la

DGF (dotation globale de fonctionnement), portée à 10 milliards d'euros en cinq ans pour les collectivités locales, entraînera une nouvelle réduction des effectifs, une baisse des investissements et des répercussions sur les services à la population : c'est l'austérité pour les Communes, c'est le quotidien des Français que l'on dégrade.

Dans ce contexte, nous serons une opposition constructive à la majorité En Marche de la Métropole, ouverte à tous ceux qui veulent défendre la place des Communes au plus près des citoyens. Et permettez-moi, monsieur le Président, de vous dire que les Communes ne sont pas que le lieu de déploiement des politiques publiques, comme si elles ne pouvaient être que l'outil de la proximité dont vous auriez besoin. Elles sont d'abord et avant tout pour nous le lieu de construction du premier lien politique et citoyen qui est au cœur de la démocratie. Nous affirmons que la Gauche de progrès social n'a pas disparu de cette assemblée, qu'elle peut, dans sa diversité, tirer les leçons de son échec sous les politiques dont Gérard Collomb était un des inspirateurs : élu à gauche et gouvernant à droite.

Avec les habitants de toutes nos Communes, nous ferons vivre le projet d'une autre agglomération lyonnaise, libérée des trafics de transit routier et marchandises, réconciliée entre est et ouest, trouvant le chemin de sa ré-industrialisation dans un nouveau modèle économique coopératif faisant pièce aux experts de la concurrence libre et non faussée. Une agglomération fière de ses Communes, de leur diversité et de leur vie démocratique et culturelle. Une agglomération qui organise les solidarités intercommunales pour des villes durables, humaines, respectueuses de l'environnement et des enjeux climatiques. Une agglomération au cœur de sa région, dans l'équilibre et la coopération avec ses grandes voisines régionales. Une agglomération qui se projette dans l'avenir et qui rompt avec les visions à courte vue. Une agglomération qui mette un frein au creusement des inégalités et, monsieur le Président, ce n'est certes pas en ajoutant de la misère à la misère qu'on crée de la mixité sociale mais ce n'est pas non plus pas en ajoutant de la richesse à la richesse, ce qui est le cœur des politiques publiques économiques que vous défendez. Nous proposons, au contraire, une agglomération qui combatte l'arrogance de la richesse et organise les droits de tous pour faire reculer pauvreté et exclusion dans le logement, la mobilité, l'énergie, la culture, l'emploi, l'insertion, la formation.

Vous pouvez compter, monsieur le Président, sur la détermination des élus du groupe Communistes, Parti de gauche et républicains.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

**M. le Conseiller BRET** : Monsieur le nouveau Président, permettez-moi à mon tour de vous adresser mes très chaleureuses félicitations, après cette très large désignation par les membres de notre assemblée.

Votre élection, à laquelle a contribué une majorité du groupe La Métropole autrement, se situe dans la continuité de l'exécutif précédent dont vous étiez le premier Vice-Président et alors que nous sommes à mi-mandat, alors qu'un contrat de mandature accompagné d'une programmation pluriannuelle des investissements ainsi qu'un pacte de cohérence métropolitain sont engagés, il y a une certaine logique, il y a une certaine cohérence à ce que cette continuité soit privilégiée.

Pour autant, ces engagements doivent être éclairés par certains principes essentiels à nos yeux. Nous les avons énoncés à plusieurs reprises avec la création de la Métropole.

En premier point, nous souhaitons réaffirmer à nouveau que c'est la richesse de ses territoires qui fait la richesse de l'agglomération. On peut préciser cela davantage en disant que c'est de sa diversité que la Métropole doit tirer équilibre et dynamisme.

Cela se traduit notamment par une organisation des pouvoirs transparente et un fonctionnement collectif qui donne une véritable place aux Maires. Ce constat reste aujourd'hui encore d'une grande actualité et continue à conditionner la réussite de la Métropole.

La réalité reste souvent trop éloignée des ambitions affichées dans les discours prononcés lors de la création de la Métropole. La prise en compte dans la construction de la politique publique et le dialogue avec les Communes restent des pratiques trop souvent à la marge et qui ont de la peine à devenir naturelles, quand elles ne régressent pas par rapport à celles de la Communauté urbaine d'hier. Je ne vais pas aujourd'hui multiplier les exemples, ce n'est ni le lieu ni le moment ce jour mais c'est un sujet qui devient préoccupant et donc prioritaire à nos yeux.

Dans le même ordre d'idée, j'évoquerai le pacte de cohérence métropolitain auquel nous avons pris une part très active dans son élaboration. Nous avons mis de l'espoir dans cette démarche qui devait apporter un souffle nouveau dans la gouvernance métropolitaine et dans les relations avec les territoires et avec les Communes. La mise en œuvre complète du pacte fait preuve aujourd'hui d'une assez grande inertie, malgré la dynamique qu'a su impulser et soutenir Renaud George.

Cette démarche n'a pas d'effet véritable sur l'évolution des modes d'organisation et de fonctionnement métropolitains dans lesquels les Communes sont appelées en consultation, en application et très rarement en

co-élaboration. Faire dans tous les coins de la Métropole la même chose de manière homogène, au nom d'une politique métropolitaine préformatée, sans tenir compte des initiatives à l'œuvre, des acteurs en place, dans une volonté planificatrice et égalitariste, restera toujours plus simple mais aussi toujours plus éloignée de la réalité de ce que vivent les habitants dans leur quotidien.

Se pose également l'enjeu du lien financier, enjeu important du lien financier entre les Communes et la Métropole, celui du pacte financier et fiscal. Il apparaît comme un volet indispensable du pacte de cohérence métropolitain.

Aucune avancée concrète pour le moment. Encore faudrait-il le mettre en débat. Alors que des villes sont confrontées à des enjeux financiers d'envergure et, à bien des égards, historiques ; et cela d'autant plus qu'avec la perspective de la suppression de la taxe d'habitation sur laquelle j'ai déjà exprimé mon scepticisme, ces sujets prennent encore davantage d'actualité et la prise en compte de cette question devient essentielle et urgente.

En second point, il est un autre principe d'action que je souhaite réaffirmer : c'est de ne pas faire de l'attractivité de notre Métropole une fin en elle-même mais construire cette attractivité avant tout sur la qualité de vie, de travail, des habitants, des entreprises qui y sont installées ou qui s'y installeront. Cela doit nous conduire à prendre plus et mieux en compte les faiblesses de nos territoires, de nos habitants, de nos politiques publiques qui doivent être plus inclusives : le champ de l'action sociale, la prise en compte du vieillissement, du handicap sont insuffisamment centrales dans nos préoccupations, alors qu'elle marque et qu'elle justifie l'élargissement des compétences depuis 2015.

L'institution inédite que constitue la Métropole doit être l'outil non pas d'une gouvernance centralisée et toute puissante mais avant tout l'outil d'une qualité de vie pour les citoyens : un outil de développement de stratégie d'accueil des entreprises, des nouveaux habitants mais aussi des migrants et des réfugiés, un outil aussi plus efficace pour la rénovation des quartiers les plus en difficultés. Lourde tâche, monsieur le Président ! Nous vous accompagnerons, avec le souci d'un meilleur fonctionnement de la Métropole mais aussi avec les exigences que nous portons depuis le début de ce mandat.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Bret. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GRIVEL** : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, nous mettons en place une nouvelle gouvernance. Nous venons d'élire un nouveau Président de la Métropole de Lyon, Président que nous félicitons et que notre groupe soutient. Et avec notre nouveau Président, nous ferons équipe autour de priorités politiques, base d'un accord de gouvernance et de projets fédérateurs. C'est un choix de conviction. Ensuite, permettez-moi de dire simplement quelques mots politiques, au sens de l'action politique dont nous avons la charge pour la construction et la conduite la plus humaine possible de nos sociétés.

Gérard Collomb a voulu cette Métropole de Lyon, l'a bâtie sur des fondations de coopération avec les territoires, soutenu par le précédent exécutif et tous ceux qui ont contribué à sa construction. Entreprise immense, nous le savons, reconnue, et dont le modèle innovant est salué au niveau national et au-delà de nos frontières ; et de cela, monsieur le Ministre, soyez-en remercié.

Bien sûr, quelques réglages et points d'amélioration sont encore nécessaires, certains d'entre eux d'ailleurs incontournables ; je pense notamment à la représentation irrévocable des Communes, la représentation irrévocable du peuple des Communes au sein de notre Conseil métropolitain.

Gérard Collomb s'est impliqué bien sûr dans les conditions du passage de relais, s'enquérant d'une transmission de la suite et de la continuité. Qui d'entre nous, après avoir construit un projet collectif, une entreprise, une association, un mandat, sa famille et, dans notre cas, une collectivité nouvelle, ne trouverait pas légitime de se préoccuper de son devenir, du chemin restant à parcourir avec les femmes et les hommes qui décident de continuer ? Parce que si nos positions et nos rôles peuvent paraître importants aujourd'hui, nous construisons prioritairement pour les nouvelles générations.

Oui, nous mettons en place une nouvelle gouvernance, une gouvernance dans laquelle se retrouvent les élus du précédent exécutif dont l'ancienneté n'est que de trois ans, ce qui rappelle la jeunesse et la fragilité de cette Métropole. Il y a également des nouveaux membres qui viennent avec leur énergie, leur disponibilité, leurs engagements et compétences.

Une étape de trois ans est devant nous, elle est nouvelle par définition. Trois ans pour continuer à construire la Métropole de Lyon, à l'enraciner, à faire qu'elle soit forte, juste, solidaire, en permanence au contact et au service de tous les citoyens de la Métropole. Je dis bien tous, avec l'envie sans cesse renouvelée d'apporter des réponses aux exigences, aux besoins, aux aspirations et aux espoirs de chacune et de chacun, des presque 1,4 million d'habitants de notre Métropole ; je dis bien tous, aussi bien ceux qui vivent dans l'Ain ou les villes centres que ceux qui vivent en périphérie dans les Communes, avec des modes de vie différents, avec des tailles différentes, des plus grandes aux plus petites.

Ce n'est pas au moment où nous construisons une collectivité XXL, qu'il faut oublier les X et L que sont les Communes, les territoires et les citoyens qui y vivent. Nous avons auprès d'eux un devoir de proximité dans la

conduite de nos actions et de notre mission. Nous sommes attachés à ce que la Métropole de Lyon ne soit pas que ou prioritairement un pouvoir central en lien avec les Communes et les territoires, les bassins de vie mais une Métropole qui recherche et construit un développement le plus équilibré possible, le plus harmonieux possible entre ce pouvoir central et les villes centres, les bassins de vie, les territoires et les Communes. Tous font la Métropole. La Métropole de Lyon est un tout et elle se construit et se construira avec tous.

En ce qui nous concerne, chacune et chacun d'entre nous, en étant ici dans cet hémicycle, souvenons-nous d'où nous venons ! Nous venons de tous les points du territoire de la Métropole, là où les gens vivent. Gardons à l'esprit le choix des citoyens qui nous ont chargés d'une mission, celle de leur permettre de vivre mieux et, dans un contexte actuel caractérisé par un bouleversement dans lequel nous sommes entrés, l'exacerbation des rivalités partisans conduit à congédier l'avenir. Les citoyens nous le disent et nous le répètent depuis plusieurs années et l'ont exprimé très clairement lors des dernières élections. Ils ne se retrouvent plus dans les propos ou les postures où la politisation l'emporte sur la politique.

Il existe une autre approche centrée sur la conscience d'une communauté de destins qui nous lie et, dans la Métropole de Lyon, ce destin se joue autant à l'échelle des quartiers, des communes et des territoires. Alors, la seule cause qui vaille c'est la cause même des citoyens, leur bien vivre ensemble. Il y a partout des femmes et des hommes qui, dans la proximité, le quotidien, l'urgence, à la base de notre société, prennent des initiatives et se mobilisent. Ils lancent et participent à cette transformation silencieuse qui réforme la politique au sens noble et s'affranchissent de la politisation.

C'est pourquoi il est impératif de s'adapter, d'unir nos forces et d'apporter nos compétences pour réussir ensemble et dans l'intérêt général pour le bien de tous. C'est le sens de l'action politique que les Maires de notre groupe Synergies-Avenir conduisent depuis plusieurs années dans les Communes dont ils ont la charge, loin des clivages, s'exonérant des lignes partisans, guidés par le sens de proximité et de pragmatisme au service de leurs concitoyens, ce qui, bien au contraire, n'empêche pas le débat d'idées qui nourrit les projets.

Alors, si la compétence est d'être au service de nos concitoyens, si la compétence est d'être efficace, si la compétence est d'être disponible, si la compétence est d'être volontaire, alors soyons compétents avant d'être de gauche, soyons compétents avant d'être de droite, soyons compétents pour être là quand il le faut, pour que les citoyens qui nous ont élus reprennent confiance et participent eux aussi, directement et à travers nous, à la construction de la Métropole de Lyon !

Nous ne pouvons attendre ou hypothéquer l'avenir. Ne perdons pas de temps, c'est maintenant qu'il faut agir et travailler.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Grivel. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère BRUGNERA :** Monsieur le Président, monsieur le Ministre d'Etat, chers collègues, aujourd'hui est un jour important pour notre collectivité et je souhaite en premier lieu saluer Gérard Collomb.

Permettez-moi, monsieur le Ministre d'Etat, de vous féliciter pour la confiance que vous ont accordé le Président de la République et le Premier Ministre. Nombreux sont celles et ceux ici qui connaissent votre force dans l'adversité, votre esprit visionnaire et votre confiance dans l'avenir. Ce sont des talents rares et qui seront précieux dans l'exercice de votre mission au service de la protection des Français et des valeurs républicaines.

Monsieur le Ministre d'Etat, je veux saluer aussi votre travail, votre cohérence, votre vision et votre constance grâce auxquels notre Métropole, si singulière dans son statut, a vu le jour et est aujourd'hui sur de bons rails. Votre engagement indéfectible au service des Grand Lyonnais est si fort que nous savons qu'aujourd'hui n'est qu'un au revoir, un au revoir chargé d'émotion.

Monsieur le Président, cher David Kimelfeld, je suis heureuse de vous féliciter, au nom de notre groupe, pour votre élection. Beaucoup y verront la traduction logique de votre sens de l'intérêt général et de votre capacité au consensus dans ce but. Nous y voyons également un signe pour l'avenir.

Soyez assuré que notre groupe travaillera à vos côtés pour poursuivre l'œuvre de longue haleine qu'est cette Métropole, outil au service de tous ses habitants. Nous restons des partenaires ouverts à la diversité des contributions au projet métropolitain. Engagés et volontaires, nous poursuivons avec enthousiasme notre mission au sein de notre majorité de projets, dans la continuité du mandat qui nous a été confié par les Grand Lyonnais en 2014.

Monsieur le Président, nous vous souhaitons succès et satisfaction dans cette présidence qui s'ouvre. Nous continuerons avec vous notre travail pour une Métropole innovante, une Métropole ambitieuse, tant dans son

développement économique que dans ses services aux habitants et une Métropole courageuse pour faire face aux contraintes financières comme au défi écologique. Une Métropole de réussites économiques et sociales, une Métropole de progrès et de solidarités.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, madame Brugnera. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère SARSELLI** : Monsieur le Ministre d'Etat, monsieur le Président et chers collègues, mes premiers mots seront pour vous, monsieur le Président, pour vous adresser toutes nos félicitations pour votre élection. Permettez-moi également d'adresser mes remerciements à tous les collègues Conseillers métropolitains qui m'ont accordé leurs suffrages. S'ils ne me permettent pas d'accéder à la présidence de la Métropole, ils sont l'expression de l'unité de notre groupe et le témoin d'un rassemblement sans faille autour de nos valeurs et de la vision que j'ai portée pour la Métropole.

Je salue également l'engagement de nos collègues qui ont souhaité, par leur candidature, porter une vision de la Métropole et ont ainsi permis que la démocratie s'exerce pleinement. Le choix est un élément indispensable de la démocratie, essentielle au débat d'idées et à la mise en œuvre de tout projet. Ces candidatures confirment que ce Conseil connaît une diversité d'opinions qui, toutes, ont une légitimité pour s'exprimer.

Monsieur le Président, le rassemblement large autour de votre candidature vous permet d'obtenir aujourd'hui la majorité des suffrages. Cette élection vous donne toute la légitimité de l'action à venir et elle vous force aussi à une forme de responsabilité. Notre vote aujourd'hui est porteur de sens. Il est également porteur d'exigence et d'une certaine forme d'espérance pour notre Métropole.

En cohérence avec la candidature qui a été menée, mon discours est un discours d'ouverture car notre groupe entend travailler dans l'intérêt général des habitants de la Métropole. Nous sommes conscients, bien sûr, que sa mise en œuvre est un défi quotidien. Tous les projets qui permettront d'en améliorer les performances, le cadre et la qualité de vie des métropolitains, recevront notre soutien. Mais notre responsabilité est également d'interroger régulièrement les politiques menées, leur sens et leur bien-fondé.

Dans cet esprit de responsabilité, nous nous inscrivons dans une démarche d'évaluation. C'est cette division exigeante que notre groupe lucide entend porter durant cette deuxième partie de mandat. Cette exigence est celle d'une opposition qui veut contribuer à la réussite collective de la Métropole et, pour contribuer à cette réussite, il nous semble donc indispensable, monsieur le Président, de tenir compte de toutes les compétences, toutes les énergies et toutes les sensibilités.

Cela passe inévitablement par une gouvernance qui garantit la représentation et la pluralité : une Commission permanente respectueuse des différentes sensibilités en est la première étape incontournable. Nous l'avons maintes fois exprimé dans cet hémicycle, notre groupe souhaite une représentation au sein de la Commission permanente, comme cela se pratique dans toutes les collectivités départementales, régionales, et cela quelle que soit leur sensibilité politique. Cela est d'autant plus nécessaire pour la démocratie que la Commission permanente est une instance qui agit par délégation de notre Conseil et que l'opposition doit pouvoir participer à toutes les décisions qui relèvent de la compétence de cette assemblée. Nous avons aussi porté une volonté de mieux informer et de mieux concerter les instances, telles que les commissions thématiques et les Conférences territoriales des Maires.

Nous souhaiterions donc pouvoir travailler avec vous sur ces évolutions de gouvernance. Votre sens de la responsabilité et votre croyance à la démocratie locale sauront vous guider vers des choix réellement novateurs.

Vous l'aurez compris, monsieur le Président, notre volonté est de faire de la Métropole de Lyon le symbole même de la réussite de l'action locale. Le respect des valeurs de chaque sensibilité représentée dans ce Conseil en est le socle.

La charge de travail et le poids des responsabilités est immense, monsieur le Président, vous en conviendrez ! Il en va de l'avenir de la Métropole et de ses habitants. Nous vous souhaitons de prendre les décisions qui vous permettront de relever le défi.

Je vous remercie et je cède la parole à Philippe Cochet, Président de groupe.

**M. le Conseiller COCHET** : Tout d'abord, monsieur le Président, félicitations pour votre élection et, dans la droite ligne de ce qui vient d'être dit, je vous demanderai une suspension de séance de quinze minutes afin que notre groupe puisse vous rencontrer, étant donné que cet échange permettra ensuite d'avoir un positionnement sur les différents sujets qui doivent être abordés dans la continuité de ce Conseil. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous remercie, monsieur Cochet.

Avant de répondre à cette interruption de séance, je voudrais dire quelques mots sur les interventions et bien évidemment, ensuite, nous aurons cette suspension de séance de quinze minutes.

Je voudrais d'abord vous remercier de vos interventions, vous remercier de vos félicitations et des encouragements pour un travail qui devra être collectif. Je voudrais bien sûr saluer -je ne l'ai pas fait tout à l'heure dans mon discours- Véronique Sarselli, Richard Llung, Christophe Geourjon et Bernard Genin pour leur participation à ce scrutin et qui ont su exprimer des sensibilités différentes au cours des semaines qui viennent de s'écouler. Vous dire que, bien évidemment, il s'est dit beaucoup de choses dans ces interventions ; il ne s'agit pas de redétailler l'ensemble de ces interventions dans cette séance, cela rallongerait les débats.

Je serai attentif à tout ce a été dit, notamment autour du pacte métropolitain ; Nathalie Perrin-Gilbert l'a évoqué, Jean-Paul Bret l'a évoqué. Cette mise en œuvre est quelque part devant nous et, bien évidemment, il faudra être attentif à cette mise en œuvre et attentif aussi à l'évaluation de cette mise en œuvre. Pacte de solidarité, je l'ai évoqué tout à l'heure dans ma première intervention : bien évidemment, nous aurons à fournir des réponses autour de ce pacte de solidarité, notamment en matière de politique de protection de l'enfance, vous l'avez évoqué tout à l'heure.

Monsieur Millet a raison, ce n'est pas le simple déploiement des politiques publiques mais c'est aussi la réflexion sur l'élaboration de ces politiques publiques. C'est auprès des Communes que l'on puise aussi cette expérience et, je vous l'accorde, ma formule peut être un peu rapide mais méritait d'être précisée et j'espère que vous me saurez gré d'avoir fait cette précision immédiatement. L'attention aux Communes, l'attention finalement de ne pas vouloir dupliquer et faire pareil dans chaque Commune. Mais celles et ceux ainsi que mes collègues qui étaient candidats ont eu loisir aussi, comme je l'ai fait comme premier Vice-Président mais aussi comme candidat, d'aller voir les Maires dans les différentes communes et ils ont pu constater combien les territoires étaient complètement différents et qu'il fallait apporter des réponses plus personnalisées.

Voilà ce que je voulais vous dire. Sur la Commission permanente, ce que je vous propose c'est cette suspension de séance de quinze minutes et ensuite je m'exprimerai, à l'issue, avant la délibération. Pour arrondir, on se retrouve à 12 heures 50.

Merci beaucoup.

*(Suspension de séance à 12 heures 33, reprise à 13 heures 10).*

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Toutes mes excuses, nous avons un peu dépassé le temps mais je rassure le groupe Les Républicains, les douze minutes supplémentaires me seront directement défalquées et pas au groupe Les Républicains qui avaient pris quinze minutes.

---

**N° 2017-1973** - Fixation de la composition de la Commission permanente de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous devons tout d'abord fixer la composition de la Commission permanente de la Métropole de Lyon. Le projet de délibération qui vous a été transmis avec l'ordre du jour de notre séance détaille de façon exhaustive le cadre juridique applicable

En particulier, je vous rappelle que l'article L 3611-3 du CGCT dispose que, sauf dispositions contraires, la législation en vigueur relative au Département est applicable à la Métropole de Lyon. Il en résulte que les articles L 3122-2 et L 3122-5 du CGCT sont applicables à la Métropole de Lyon. Je vous en cite quelques extraits :

- article L 3122-2 du CGCT : "En cas de vacance du siège de président pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont provisoirement exercées par un Vice-Président, dans l'ordre des nominations et, à défaut, par un Conseiller départemental désigné par le Conseil. Il est procédé au renouvellement de la Commission Permanente, dans le délai d'un mois, selon les modalités prévues à l'article L 3122-5",

- article L 3122-5 du CGCT : "Aussitôt après l'élection du Président, et sous sa présidence, le Conseil fixe le nombre des Vice-Présidents et des autres membres de la Commission permanente".

Pour accompagner la création de la Métropole de Lyon au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a prévu des dispositions transitoires :

a) en matière de continuité des mandats :

- article 33 : "Jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux suivant la création de la Métropole de Lyon, les délégués communautaires de la Communauté urbaine de Lyon exercent le mandat de Conseiller métropolitain."

b) en matière de fonctions exécutives :

- article 37 : "Par dérogation aux articles L 3631-4 et L 3631-5 du code général des collectivités territoriales, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux suivant la création de la Métropole de Lyon, le Président et les Vice-Présidents du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon exercent, respectivement, les mandats de Président et de Vice-Présidents du Conseil de la Métropole.

A compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux suivant la création de la Métropole de Lyon, l'écart entre le nombre des Vice-Présidents de chaque sexe de la Métropole de Lyon ne peut être supérieur à un."

Ces dispositions avaient pour but :

- d'une part, d'éviter de devoir procéder à de nouvelles élections aussitôt après celles de 2014,
- d'autre part, de favoriser la mise en place de la nouvelle collectivité dans des conditions satisfaisantes et sans risque de rupture dans la conduite de la mise en œuvre du projet au 1er janvier 2015.

Elles sont toutefois d'interprétation stricte et ne sauraient s'analyser comme garantissant au Président et aux Vice-Présidents de rester en place jusqu'en 2020, quelles que soient les circonstances futures.

Il résulte de l'article L 3611-3 du CGCT, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, que la Métropole est régie, sauf disposition spécifique, par les règles applicables aux Départements. Aucune règle spéciale à la Métropole de Lyon ne détermine les conséquences de la démission du Président. Il faut donc faire application des dispositions relatives aux Départements, fixées par l'article L 3122-2 : en cas de démission du Président, il est procédé au renouvellement de la Commission permanente, donc des Vice-Présidents.

Le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 37 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 précitée ne saurait donc faire obstacle au renouvellement complet de la Commission permanente, consécutif à une nouvelle élection du Président.

Je vous propose que la Commission permanente comprenne :

- le Président du Conseil de la Métropole, Président de la Commission permanente,
- les 25 Vice-Présidents du Conseil de la Métropole,
- les 27 autres Conseillers métropolitains élus en son sein par le Conseil de la Métropole.

La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes et je passe la parole pour cinq minutes au groupe GRAM.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Je ne prendrai pas ces cinq minutes, monsieur le Président, puisque dans le cadre de mon propos introductif j'ai déjà exprimé ce que nous pensions que la Commission permanente devrait être, donc j'en reste à mon propos précédent.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous remercie. Deux minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

**Mme la Conseillère PANASSIER** : Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous remercie, madame Panassier. Deux minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**M. le Conseiller JACQUET** : Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Deux minutes pour le groupe Parti radical de gauche.

**Mme la Conseillère PIANTONI** : Intervention retirée également.

**M. LE PRESIDENT** : Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, vous avez fait le choix de ne pas faire de la Commission permanente une instance démocratique et représentative de la pluralité de notre Conseil de la Métropole. C'est de votre responsabilité, le changement ce n'est pas maintenant. Suite à votre décision, les élus UDI voteront contre la désignation des membres de la Commission permanente qui, de fait, restera un Bureau de la majorité. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous remercie, monsieur Geourjon. Deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller HÉMON** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller GENIN** : Je ne prendrai pas moi non plus deux minutes pour dire que nous partageons l'ensemble des propositions faites, notamment ce matin, par le GRAM et du fait que celles-ci n'aient pas été acceptées par la présidence, nous ne participerons pas au vote concernant les Vice-Présidents.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous remercie, monsieur Genin. Deux minutes pour le groupe La Métropole autrement.

**M. le Conseiller BRET** : Pas d'intervention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, monsieur Bret. Quatre minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GRIVEL** : Monsieur le Président, puisqu'il s'agit de la composition, elle s'organise autour d'un champ politique, on l'a bien vu, c'est une volonté d'ouverture que nous avons souhaitée, que nous avons soutenue et que nous avons voulue mais, cependant, cette ouverture se prépare avec du temps, avec minutie et pas dans l'urgence. C'est dommage, en tout cas, d'être confronté à ce type de situation. Cela aurait dû être à la base d'une concertation sur plusieurs rencontres et plusieurs réunions et ce n'est pas le cas quand on fait une demande au dernier moment. Donc nous nous en tiendrons là et nous soutenons en tout cas la décision qui a été prise par vous, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, monsieur Grivel. Deux minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère BRUGNERA** : Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, madame Brugnera. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET** : Merci, monsieur le Président. Tout d'abord, je vous remercie d'avoir accordé cette suspension de séance de droit qui a permis d'avoir une rencontre franche et directe sur l'ouverture ou non de cette Commission permanente.

Je pense qu'au-delà des individus, ce qui compte, c'est également d'avoir une démarche politique dans le sens noble du terme et non pas à titre individuel mais au niveau d'un courant de pensée. Et nous vous avons proposé de pouvoir intégrer cette Commission permanente sous, bien sûr, le principe donc de la proportionnelle et vous nous avez donc indiqué que vous ne souhaitez pas le réaliser. Dont acte !

Comme cela vient d'être indiqué, il y a parfois une différence entre le discours et les actes. J'ai entendu avec attention votre discours où vous parliez de la méthode, notamment de l'écoute, notamment sur l'intelligence collective, sur l'ouverture et sur l'humilité. Ce premier geste, malheureusement, n'illustre pas les propos que vous venez de tenir et, dans ce cadre-là et pour avoir bien compris le message qui était passé, il est d'ailleurs intéressant de voir que l'ouverture, finalement, se fait peut-être de manière choisie, étant donné que je viens de noter qu'il y a 27 personnes au lieu de 24 qui allaient, en plus des Vice-Présidents, faire partie donc de cette Commission permanente, ce qui veut dire qu'il y a eu des discussions entre un certain nombre de groupes ou un certain nombre d'individualités et cela pose une difficulté par rapport à cette fin de non-recevoir que nous avons reçue.

En conséquence de quoi et par rapport à la logique qui a été évoquée -nous avons tendu la main, vous ne la prenez pas-, nous voterons contre la liste qui sera présentée au niveau des Vice-Présidents.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous remercie, monsieur Cochet. Je vais mettre le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; M. Havard (non-inscrit) ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstentions : MM. Boudot, Casola (non-inscrits).

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain et le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

---

**N° 2017-1974** - Commission permanente de la Métropole de Lyon - Election des Vice-Présidents et des membres de la Commission permanente autres que le Président et les Vice-Présidents - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous rappelle qu'il résulte de l'article L 3631-5° du CGCT que le Conseil de la Métropole élit les membres de la Commission permanente. La Commission permanente est composée du Président et d'un ou plusieurs Vice-Présidents du Conseil de la Métropole, ainsi que, le cas échéant, d'un ou plusieurs Conseillers métropolitains.

Sur la base de notre délibération précédente, nous devons élire dans un premier temps, les 25 Vice-Présidents du Conseil de la Métropole et, dans un second temps, les 27 autres Conseillers métropolitains élus en son sein par le Conseil de la Métropole pour siéger au sein de la Commission permanente.

En application de l'article L 3631-5° du CGCT, les Vice-Présidents sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue des suffrages exprimés, sans panachage ni vote préférentiel.

En application du dernier alinéa de l'article 37 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation publique de l'action territoriale et d'affirmation des métropoles, l'écart entre le nombre des Vice-Présidents de chaque sexe de la Métropole de Lyon peut être supérieur à un puisque, de façon transitoire, ce sont les Conseillers communautaires élus par fléchage en 2014 qui assurent le mandat de Conseillers métropolitains.

Si, après deux tours de scrutins, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Je vous propose la liste suivante :

- 1<sup>er</sup> Vice-Président : M. Marc Grivel,
- 2<sup>e</sup> Vice-Présidente : Mme Fouziya Bouzerda,
- 3<sup>e</sup> Vice-Président : M. Jean-Paul Bret,
- 4<sup>e</sup> Vice-Présidente : Mme Michèle Vullien,
- 5<sup>e</sup> Vice-Président : M. Richard Brumm,
- 6<sup>e</sup> Vice-Président : M. Jean-Luc Da Passano,
- 7<sup>e</sup> Vice-Présidente : Mme Myriam Picot,
- 8<sup>e</sup> Vice-Président : M. Michel Le Faou,
- 9<sup>e</sup> Vice-Président : M. Pierre Abadie,
- 10<sup>e</sup> Vice-Président : M. Roland Crimier,
- 11<sup>e</sup> Vice-Président : M. Thierry Philip,
- 12<sup>e</sup> Vice-Président : M. Alain Galliano,
- 13<sup>e</sup> Vice-Présidente : Mme Karine Dognin-Sauze,
- 14<sup>e</sup> Vice-Président : M. Jean Paul Colin,
- 15<sup>e</sup> Vice-Président : M. Bruno Charles,
- 16<sup>e</sup> Vice-Présidente : Mme Hélène Geoffroy,
- 17<sup>e</sup> Vice-Présidente : Mme Murielle Laurent,
- 18<sup>e</sup> Vice-Présidente : Mme Laura Gandolfi,
- 19<sup>e</sup> Vice-Président : M. Guy Barral,
- 20<sup>e</sup> Vice-Présidente : Mme Sandrine Frih,
- 21<sup>e</sup> Vice-Président : M. Gérard Claisse,
- 22<sup>e</sup> Vice-Présidente : Mme Béatrice Vessiller,
- 23<sup>e</sup> Vice-Président : M. George Renaud,
- 24<sup>e</sup> Vice-Président : M. Prosper Kabalo,
- 25<sup>e</sup> Vice-Président : M. Georges Képénékian.

Y a-t-il d'autres listes ?

Je constate l'absence d'autres listes et, si personne ne s'y oppose, je demande à la direction des assemblées de déposer cette liste sur chaque pupitre avec une enveloppe ainsi qu'une liste vierge pour les élus souhaitant voter blanc. Les élus porteurs d'un pouvoir voudront bien se signaler à son passage, de sorte qu'un deuxième jeu de liste et d'enveloppe soit déposé. Merci beaucoup.

Toutes mes excuses, il faut préparer les kits. Il faut à peu près quinze minutes, en l'absence d'autres listes. Voilà pourquoi il y a un petit délai de quinze minutes pour respecter ce processus. Merci beaucoup de votre patience.

*(Suspension de séance à 13 heures 24 pour quinze minutes. Reprise à 14 heures 07).*

---

### Election des Vice-Présidents

(Délibération n° 2017-1974)

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Opérations de vote

**M. LE PRESIDENT** : Mes chers collègues, je vous invite maintenant à procéder l'élection des Vice-Présidents de la Métropole de Lyon. Les kits sont en cours de distribution. Vous pouvez regagner vos places, merci. Je rappelle nous sommes au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Pour procéder à ce scrutin, vous êtes invités à l'appel de votre nom à venir déposer votre enveloppe contenant votre bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet dans la salle, après avoir signé la feuille d'émargement.

Ceux d'entre vous qui disposez d'un pouvoir vous donnant mandat pour voter au nom d'un élu absent voudront bien le remettre à la table centrale, sauf à ce que vous l'ayez d'ores et déjà remis à votre entrée dans l'hémicycle, lorsque vous serez appelés à voter en lieu et place de cet élu. Le recours à l'isoloir n'est pas une obligation prévue par la loi ; néanmoins, pour les élus qui le souhaitent, un isoloir est à votre disposition à chaque extrémité de l'hémicycle.

Je demande à monsieur Eric Vergiat, scrutateur, de regagner la table de vote afin de veiller à la régularité des émargements.

Je demande à madame Elsa Michonneau, secrétaire de séance, de procéder à l'appel nominal.

Le scrutin est ouvert.

**M. LE PRESIDENT** : Il est là, monsieur Vergiat ? Il arrive doucement, qu'il prenne son temps. On demande deux petites minutes, monsieur Abadie, toutes mes excuses, pour que tout le monde ait bien le bulletin. Asseyez-vous, prenez votre temps...

*(Madame Elsa Michonneau procède à l'appel nominal. Les Conseillers votent).*

**M. LE PRESIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Oui ? Le scrutin est donc clos.

Je demande aux scrutateurs de la table de dépouillement n° 1 de rejoindre cette table. Je rappelle monsieur Christophe Quiniou, madame Sarah Peillon, monsieur Eric Vergiat, madame Emeline Baume. Merci de bien vouloir rejoindre la table de dépouillement avec madame Michonneau pour procéder au dépouillement. Je vous remercie.

*(Il est procédé au dépouillement).*

**M. LE PRESIDENT** : Si je peux retenir un peu votre attention malgré l'horaire un peu "espagnol" peut-être ! On a souvent pris Barcelone comme modèle ou comme inspiration pour l'heure du déjeuner, peut-être aussi !

---

### Election des Vice-Présidents

(Délibération n° 2017-1974)

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Résultats du vote

**M. LE PRESIDENT** : Nos scrutateurs ont effectué le dépouillement du premier tour de scrutin qui donne les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	5
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	160
c. Nombre de bulletins blancs ou d'enveloppes vides (art. L. 65 du code électoral).....	32
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	35
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	93
f. majorité absolue .....	47

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS POUR CHAQUE LISTE	
	En chiffres	En toutes lettres
M. David KIMELFELD	93	Quatre-vingt-treize

La liste présentée par David Kimelfeld a obtenu 93 voix.

*(Applaudissements).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Ce n'est pas terminé ! Juste quelques instants ! La liste présentée par David Kimelfeld a obtenu la majorité absolue des suffrages. Ses membres sont élus Vice-Présidents et Vice-Présidentes de la Métropole et, dans l'ordre de cette liste, j'invite chaque Vice-Président, avant que vous nous quittiez pour le déjeuner, à me rejoindre en commençant par le premier Vice-Président. Il va falloir accélérer parce que la salle va être vide, avant que vous puissiez vous asseoir. Il y a des chevalets avec le numéro correspondant :

- 1<sup>er</sup> Vice-Président : M. Marc Grivel,
- 2<sup>o</sup> Vice-Présidente : Mme Fouziya Bouzerda,
- 3<sup>o</sup> Vice-Président : M. Jean-Paul Bret,
- 4<sup>o</sup> Vice-Présidente : Mme Michèle Vullien,
- 5<sup>o</sup> Vice-Président : M. Richard Brumm,
- 6<sup>o</sup> Vice-Président : M. Jean-Luc Da Passano,
- 7<sup>o</sup> Vice-Présidente : Mme Myriam Picot,
- 8<sup>o</sup> Vice-Président : M. Le Faou Michel,
- 9<sup>o</sup> Vice-Président : M. Pierre Abadie,
- 10<sup>o</sup> Vice-Président : M. Roland Crimier,
- 11<sup>o</sup> Vice-Président : M. Thierry Philip,
- 12<sup>o</sup> Vice-Président : M. Alain Galliano,
- 13<sup>o</sup> Vice-Présidente : Mme Karine Dognin-Sauze,
- 14<sup>o</sup> Vice-Président : M. Jean Paul Colin,
- 15<sup>o</sup> Vice-Président : M. Bruno Charles,
- 16<sup>o</sup> Vice-Présidente : Mme Hélène Geoffroy,
- 17<sup>o</sup> Vice-Présidente : Mme Murielle Laurent,
- 18<sup>o</sup> Vice-Présidente : Mme Laura Gandolfi,
- 19<sup>o</sup> Vice-Président : M. Guy Barral,
- 20<sup>o</sup> Vice-Présidente : Mme Sandrine Frih,
- 21<sup>o</sup> Vice-Président : M. Gérard Claisse,
- 22<sup>o</sup> Vice-Présidente : Mme Béatrice Vessiller,
- 23<sup>o</sup> Vice-Président : M. George Renaud,
- 24<sup>o</sup> Vice-Président : M. Prosper Kabalo,
- 25<sup>o</sup> Vice-Président : M. Georges Képénékian.

Vous prenez vos places, juste deux minutes. Ce que je vous propose, peut-être; c'est qu'on fasse des photos à la reprise...

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur, je vous propose de suspendre la séance pour une durée de trente minutes, afin que chacun puisse déjeuner. Il est 14 heures 37 et on va dire jusqu'à 15 heures 10.

Merci beaucoup.

*(Suspension de séance à 14 heures 37. Reprise de la séance à 15 heures 17).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous allons rouvrir la séance, je vous remercie de prendre place.

---

#### Election des 27 membres de la Commission permanente autres que le Président et les Vice-Présidents

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames, messieurs les Conseillers, mesdames, messieurs les Vice-Présidents, sur la base de notre délibération précédente, nous avons maintenant à élire 27 autres Conseillers métropolitains autres que le Président et les Vice-Présidents pour siéger au sein de la Commission permanente.

Je vous rappelle le mode de scrutin applicable pour l'élection des membres de la Commission permanente autres que le Président et les Vice-Présidents : en application de l'article L 3631-5 du CGCT, le Conseil de la Métropole procède à l'élection des membres de la Commission permanente autres que le Président et les Vice-Présidents au scrutin uninominal majoritaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé."

Nous allons maintenant passer au vote, avec quelques explications complémentaires. Vous disposez, sur chaque pupitre, de bulletins vierges de premier tour de scrutin pour chaque poste à pourvoir qui sont glissés dans une enveloppe. Si vous en êtes d'accord, je vous fais grâce des enveloppes de scrutin afin de faciliter le travail de dépouillement par nos scrutateurs, vous le comprendrez je crois aisément. Il vous appartient d'inscrire sur chaque bulletin, le moment venu, le nom du candidat pour lequel vous souhaitez voter. En cas de nécessité de deuxième ou troisième tour de scrutin, des bulletins spécifiques vous seront distribués à l'issue du premier tour. A l'approche de l'urne qui circulera dans les travées, vous êtes invités à déposer votre bulletin de vote après l'avoir plié. Ceux d'entre vous qui disposez d'un pouvoir vous donnant mandat pour voter au nom d'un élu absent et qui ne l'auraient pas remis à l'entrée voudront bien le remettre au passage de l'urne lorsque vous serez appelé à voter en lieu et place de cet élu, vous voterez donc au total deux fois et de façon distincte. Je rappelle qu'en cas de besoin, un isolement est à votre disposition à chaque extrémité de l'hémicycle.

---

### Election du 1<sup>er</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

#### Opérations de vote

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 1<sup>er</sup> Conseiller, en l'occurrence la 1<sup>ère</sup> Conseillère, membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de madame Nathalie Frier. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je propose que, dans un premier temps, sur les premières opérations, on prenne un rythme tel que celui-là et, si les choses roulent bien, on essaiera d'accélérer un petit peu à l'issue. Mais, pour l'instant, on va stabiliser les premières opérations de vote.

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

Je demande à monsieur Christophe Quiniou, madame Sarah Peillon, monsieur Eric Vergiat et madame Emeline Baume, scrutateurs, de bien vouloir regagner la table de dépouillement pour procéder au dépouillement.

*(Il est procédé au dépouillement).*

**M. LE PRÉSIDENT** : On va enchaîner, j'attendais simplement, pour le premier vote, que les choses soient bien stabilisées pour que tout le monde comprenne bien le process et ensuite on accélérera, je vous le promets. Je voulais au moins installer les scrutateurs.

---

### Election du 1<sup>er</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

#### Résultats du vote

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	11
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	154
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	29
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	22
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	103
f. Majorité absolue .....	52

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FRIER Nathalie	100	cent
LLUNG Richard	1	un
GENIN Bernard	1	un
COLLOMB Gérard	1	un

Madame Nathalie Frier Nathalie a été proclamée 1<sup>ère</sup> Conseillère membre de la Commission permanente et a été immédiatement installée.

**M. LE PRÉSIDENT :** J'invite madame Nathalie Frier à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

### Election du 2<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

#### Opérations de vote

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous passons maintenant à l'élection du 2<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de madame Corinne Cardona. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

### Election du 2<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

#### Résultats du vote

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	12
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	153
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	17
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	9
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	127
f. Majorité absolue .....	64

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CARDONA Corinne	98	quatre-vingt-dix-huit
GASCON Gilles	2	deux
COLLOMB Gérard	2	deux
ODO Xavier	1	un
FORISSIER Michèle	1	un
CORSALE Doriane	5	cinq
BUFFET François-Noël	1	un

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GENIN Bernard	4	quatre
FAUTRA Laurence	2	deux
BRET Jean-Paul	1	un
LLUNG Richard	1	un
PIANTONI Ludivine	1	un
LE FRANC Claire	2	deux
SARSELLI Véronique	1	un
PICARD Michèle	2	deux
MILLET Pierre-Alain	2	deux
AIT-MATEN Zorah	1	un

Madame Corinne Cardona a été proclamée 2<sup>ème</sup> Conseillère membre de la Commission permanente et a été immédiatement installée.

**M. LE PRÉSIDENT :** J'invite madame Corinne Cardona à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

### Election du 3<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

#### Opérations de vote

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous passons maintenant à l'élection du 3<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Max Vincent. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vais appeler la deuxième table de dépouillement, si vous voulez bien être attentifs. J'appelle les scrutateurs et je leur demande de bien vouloir regagner la table, madame Clotilde Pouzergue, madame Sandrine Runel, monsieur Pierre Curtelin, madame Murielle Laurent, ce qui va nous permettre d'enchaîner de manière efficace, en tout cas je l'espère.

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

### Election du 3<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

#### Résultats du vote

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	10
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	155
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	21
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	14
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	120
f. Majorité absolue .....	61

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VINCENT Max	94	quatre-vingt quatorze
LLUNG Richard	1	un
BOUMERTIT Idir	1	un
MOROGÉ Jérôme	1	un
PICARD Michèle	7	sept
GENIN Bernard	1	un
CORSALE Doriane	2	deux
MAURICE Martine	1	un
PIANTONI Ludivine	1	un
BERTHILIER Damien	1	un
COLLOMB Gérard	2	deux
STURLA Jérôme	1	un
RABEHI Mohamed	2	deux
DEVINAZ Gilbert-Luc	1	un
GASCON Gilles	3	trois
BERRA Nora	1	un

Monsieur Max Vincent a été proclamé 3<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installée.

**M. LE PRÉSIDENT :** J'invite monsieur Max Vincent à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

#### Election du 4<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

##### Opérations de vote

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous passons maintenant à l'élection du 4<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Michel Rousseau. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

#### Election du 4<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

##### Résultats du vote

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	9
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	156
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	20
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	6

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	130
f. Majorité absolue.....	66

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROUSSEAU Michel	102	cent deux
LLUNG Richard	13	treize
HAVARD Michel	1	un
REVEYRAND Anne	1	un
BOUMERTIT Idir	1	un
GENIN Bernard	1	un
COLLOMB Gérard	3	trois
GASCON Gilles	2	deux
COMPAN Yann	1	un
SARSELLI Véronique	1	un
MAURICE Martine	3	trois
BRET Jean-Paul	1	un

Monsieur Michel Rousseau a été proclamé 4<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

**M. LE PRÉSIDENT :** J'invite monsieur Michel Rousseau à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

#### Election du 5<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

##### Opérations de vote

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous passons maintenant à l'élection du 5<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Eric Desbos. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

#### Election du 5<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

##### Résultats du vote

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	8
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	157
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	14
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	15
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	128
f. Majorité absolue.....	65

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DESBOS Eric	97	quatre-vingt-dix-sept
GENIN Bernard	10	dix
FAUTRA Laurence	3	trois
AIT-MATEN Zorah	1	un
POUZOL Thierry	1	un
COLLOMB Gérard	4	quatre
GASCON Gilles	2	deux
MARTIN Jean-Wilfried	1	un
MAURICE Martine	1	un
BOUZERDA Fouziya	1	un
DEVINAZ Gilbert-Luc	1	un
HAMELIN Emmanuel	1	un
BERTHILIER Damien	3	trois
CORSALE Doriane	2	deux

Monsieur Eric Desbos a été proclamé 5<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

**M. LE PRÉSIDENT :** J'invite monsieur Eric Desbos à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

#### Election du 6<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

##### Opérations de vote

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous passons maintenant à l'élection du 6<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de madame Valérie Glatard. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

#### Election du 6<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

##### Résultats du vote

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	6
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	159
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	13
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	141
f. Majorité absolue.....	71

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GLATARD Valérie	98	quatre-vingt-dix-huit
CORSALE Doriane	12	douze
COLLOMB Gérard	3	trois
BERTHILIER Damien	1	un
PASSI Martial	4	quatre
FORISSIER Michel	1	un
POUZERGUE Clotilde	1	un
BARRET Guy	1	un
GIRARD Christophe	1	un
LECERF Muriel	2	deux
SARSELLI Véronique	1	un
GENIN Bernard	1	un
AIT-MATEN Zorah	1	un
LE FRANC Claire	2	deux
BURRICAND Marie-Christine	7	sept
GASCON Gilles	3	trois
BRAVO Hector	1	un
BALAS Laurence	1	un

Madame Valérie Glatard a été proclamée 6<sup>ème</sup> Conseillère membre de la Commission permanente et a été immédiatement installée.

**M. LE PRESIDENT :** J'invite madame Valérie Glatard à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

#### Election du 7<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

##### Opérations de vote

**M. LE PRESIDENT :** Nous passons maintenant à l'élection du 7<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Jean-Michel Longueval. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRESIDENT :** Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

#### Election du 7<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

##### Résultats du vote

**M. LE PRESIDENT :** Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	9
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	156
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	11
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	19
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	126
f. Majorité absolue.....	64

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LONGUEVAL Jean-Michel	90	quatre-vingt dix
GASCON Gilles	2	deux
CORSALE Doriane	3	trois
COCHET Philippe	1	un
VESCO Gilles	1	un
COHEN Claude	1	un
PERRIN-GILBERT Nathalie	3	trois
BROLIQUIER Denis	1	un
GUILLEMOT Annie	1	un
GOURJON Christophe	1	un
PASSI Martial	1	un
CRESPY Chantal	2	deux
AIT-MATEN Zorah	1	un
MOROGÉ Jérôme	1	un
GUILLAND Stéphane	1	un
BRAVO Hector	2	deux
GOMEZ Stéphane	2	deux
COLLOMB Gérard	4	quatre
MILLET Pierre-Alain	8	huit

Monsieur Jean-Michel Longueval a été proclamé 7<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

**M. LE PRÉSIDENT :** J'invite monsieur Jean-Michel Longueval à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

---

### Election du 8<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

#### Opérations de vote

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous passons maintenant à l'élection du 8<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Thierry Pouzol. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

---

**Election du 8<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**
**1<sup>er</sup> tour de scrutin****Résultats du vote**

**M. LE PRESIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	10
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	155
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	25
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	126
f. Majorité absolue.....	64

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
POUZOL Thierry	94	quatre-vingt quatorze
BURRICAND Marie-Christine	1	un
GRIVEL Marc	2	deux
GHEMRI Djamila	1	un
COLLOMB Gérard	5	cinq
PEYTAVIN Yolande	1	un
BUFFET François-Noël	1	un
GASCON Gilles	2	deux
CORSALE Doriane	5	cinq
LLUNG Richard	1	un
COHEN Claude	1	un
BOUMERTIT Idir	5	cinq
COCHET Philippe	1	un
QUINIOU Christophe	1	un
PASSI Martial	1	un
BEAUTEMPS Joëlle	1	un
AIT-MATEN Zorah	3	trois

Monsieur Thierry Pouzol a été proclamé 8<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

**M. LE PRESIDENT** : J'invite monsieur Thierry Pouzol à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

---

**Election du 9<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**
**1<sup>er</sup> tour de scrutin****Opérations de vote**

**M. LE PRESIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 9<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Lucien Barge. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

---

**Election du 9<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**Résultats du vote**

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	15
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	150
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	8
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	23
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	119
f. Majorité absolue.....	60

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BARGE Lucien	88	quatre-vingt huit
GASCON Gilles	4	quatre
BERRA Nora	2	deux
HUGUET Patrick	1	un
FAUTRA Laurence	1	un
STURLA Jérôme	1	un
SECHERESSE Jean-Yves	3	trois
BRAVO Hector	4	quatre
SARSELLI Véronique	1	un
REVEYRAND Anne	2	deux
BOUMERTIT Idir	1	un
COLLOMB Gérard	2	deux
DIAMANTIDIS Pierre	1	un
PICARD Michèle	2	deux
BERTHILIER Damien	2	deux
CORSALE Doriane	4	quatre

Monsieur Lucien Barge a été proclamé 9<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'invite monsieur Lucien Barge à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

---

**Election du 10<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**Opérations de vote**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 10<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Gérald Eymard. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

---

**Election du 10<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**Résultats du vote**

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	12
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	153
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	23
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	11
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	119
f. Majorité absolue.....	60

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
EYMARD Gérald	87	quatre-vingt sept
KEPENEKIAN Georges	2	deux
GHEMRI Djamila	8	huit
CRESPY Chantal	1	un
GARDON-CHEMAIN Agnès	1	un
BALAS Laurence	1	un
BUFFET François-Noël	1	un
VAGANAY André	2	deux
CORSALE Doriane	3	trois
COLLOMB Gérard	5	cinq
MAURICE Martine	1	un
MOROGE Jérôme	1	un
PIETKA Françoise	1	un
GUIMET Hubert	1	un
ODO Xavier	3	trois
LLUNG Richard	1	un

Monsieur Gérald Eymard a été proclamé 10<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'invite monsieur Gérald Eymard à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

---

**Election du 11<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**Opérations de vote**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 11<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de madame Thérèse Rabatel. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

(Opérations de vote).

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

---

### Election du 11<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

#### Résultats du vote

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	14
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	151
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	17
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	26
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	108
f. Majorité absolue.....	55

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RABATEL Thérèse	81	quatre-vingt un
MOROGE Jérôme	1	un
PIETKA Françoise	1	un
COCHET Philippe	1	un
LE FRANC Claire	1	un
BUFFET François-Noël	1	un
DE MALLIARD Alice	1	un
LECERF Muriel	1	un
COHEN Claude	1	un
GARDON-CHEMAIN Agnès	1	un
SELLES Jean-Jacques	2	deux
MARTIN Jean-Wilfried	1	un
AIT-MATEN Zorah	1	un
BERTHILIER Damien	1	un
VAGANAY Damien	2	deux
PEYTAVIN Yolande	1	un
GASCON Gilles	3	trois
CORSALE Doriane	2	deux
GHEMRI Djamila	5	cinq

Madame Thérèse Rabatel a été proclamée 11<sup>ème</sup> Conseillère membre de la Commission permanente et a été immédiatement installée.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'invite madame Thérèse Rabatel à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

---

**Election du 12<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**
**1<sup>er</sup> tour de scrutin****Opérations de vote**

**M. LE PRESIDENT :** Nous passons maintenant à l'élection du 12<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Roland Bernard. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRESIDENT :** Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

---

**Election du 12<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**
**1<sup>er</sup> tour de scrutin****Résultats du vote**

**M. LE PRESIDENT :** Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	8
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	157
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	21
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	129
f. Majorité absolue.....	65

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROLAND Bernard	88	quatre-vingt huit
VINCENDET Alexandre	2	deux
CORSALE Doriane	3	trois
GIRARD Christophe	1	un
FAUTRA Laurence	1	un
GASCON Gilles	2	deux
MAURICE Martine	1	un
SECHERESSE Jean-Yves	5	cinq
PEYTAVIN Yolande	5	cinq
NACHURY Dominique	1	un
BERTHILIER Damien	1	un
MILLET Pierre-Alain	1	un
CRESPY Chantal	1	un
BLACHIER Romain	1	un
LLUNG Richard	1	un
COLLOMB Gérard	4	quatre
DE LAVERNEE Inès	1	un
GANDOLFI Laura	2	deux

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SARSELLI Véronique	1	un
VESSILLER Béatrice	1	un
CALVEL Jean-Pierre	1	un
GENIN Bernard	1	un
BLACHE Pascal	2	deux
GHEMRI Djamila	1	un
CHARMOT Pascal	1	un

Monsieur Roland Bernard a été proclamé 12<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

**M. LE PRÉSIDENT :** J'invite monsieur Roland Bernard à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

### Election du 13<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

#### Opérations de vote

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous passons maintenant à l'élection du 13<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de madame Virginie Poulain. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

### Election du 13<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

#### Résultats du vote

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	11
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	154
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	18
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	18
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	118
f. Majorité absolue.....	60

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
POULAIN Virginie	95	quatre-vingt quinze
MILLET Marylène	1	un
BALAS Laurence	1	un

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHARMOT Pascal	1	un
GENIN Bernard	1	un
GARDON-CHEMAIN Agnès	1	un
GIRARD Christophe	1	un
PICARD Michèle	1	un
BERTHILIER Damien	1	un
GUILLEMOT Annie	1	un
DAVID Martine	1	un
RUNEL Sandrine	1	un
COLLOMB Gérard	2	deux
CORSALE Doriane	3	trois
GASCON Gilles	2	deux
PIETKA Françoise	5	cinq

Madame Virginie Poulain a été proclamée 13<sup>ème</sup> Conseillère membre de la Commission permanente et a été immédiatement installée.

**M. LE PRESIDENT :** J'invite madame Virginie Poulain à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

#### Election du 14<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

##### Opérations de vote

**M. LE PRESIDENT :** Nous passons maintenant à l'élection du 14<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Gilles Pillon. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRESIDENT :** Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

#### Election du 14<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

##### Résultats du vote

**M. LE PRESIDENT :** Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	12
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	153
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	25
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	124
f. Majorité absolue.....	63

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PILLON Gilles	93	quatre-vingt treize
GENIN Bernard	1	un
COLLOMB Gérard	6	six
BOUSSON Denis	1	un
SECHERESSE Jean-Yves	2	deux
PEILLON Sarah	1	un
LLUNG Richard	1	un
BRAVO Hector	6	six
MILLET Pierre-Alain	1	un
GASCON Gilles	2	deux
BAUME Emeline	1	un
GUILLAND Stéphane	1	un
GOMEZ Stéphane	1	un
LE FRANC Claire	1	un
COULON Christian	1	un
MAURICE Martine	1	un
NACHURY Dominique	2	deux
CORSALE Doriane	2	deux

Monsieur Gilles Pillon a été proclamé 14<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

**M. LE PRESIDENT** : J'invite monsieur Gilles Pillon à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

#### Election du 15<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

##### Opérations de vote

**M. LE PRESIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 15<sup>ème</sup> Conseiller, en l'occurrence la 15<sup>ème</sup> Conseillère, membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de madame Catherine Panassier. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote).*

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

#### Election du 15<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

##### Résultats du vote

**M. LE PRESIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	11
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	154
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	21
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	21
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	112
f. Majorité absolue.....	57

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PANASSIER Catherine	89	quatre-vingt neuf
LE FRANC Claire	1	un
CHARMOT Pascal	1	un
STURLA Jérôme	1	un
MOROGE Jérôme	1	un
MAURICE Martine	2	deux
CORSALE Doriane	1	un
PICARD Michèle	3	trois
LLUNG Richard	1	un
RUNEL Sandrine	2	deux
COLLOMB Gérard	3	trois
AIT-MATEN Zorah	2	deux
BERTHILIER Damien	1	un
MILLET Pierre-Alain	4	quatre

Madame Catherine Panassier a été proclamée 15<sup>ème</sup> Conseillère membre de la Commission permanente et a été immédiatement installée.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'invite madame Catherine Panassier à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

---

### Election du 16<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

#### Opérations de vote

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 16<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de madame Emeline Baume. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote).*

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

---

### Election du 16<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### Résultats du premier tour de scrutin

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	7
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	158
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	26
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	128
f. Majorité absolue.....	65

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BAUME Emeline	93	quatre-vingt treize
DE MAILLARD Alice	1	un
CORSALE Doriane	6	six
GAILLIOUT Béatrice	1	un
GOMEZ Stéphane	2	deux
IEHL Corinne	2	deux
LE FRANC Claire	1	un
SECHERESSE Jean-Yves	1	un
PICARD Michèle	1	un
MOROGE Jérôme	2	deux
MILLET Pierre-Alain	4	quatre
MILLET Marylène	2	deux
SARSELLI Véronique	1	un
REVEYRAND Anne	1	un
COULON Christian	1	un
BOUSSON Denis	2	deux
VARENNE Virginie	1	un
BERTHILIER Damien	2	deux
COLLOMB Gérard	1	un
NACHURY Dominique	2	deux
DAVID Martine	1	un

Madame Emeline Baume a été proclamée 16<sup>ème</sup> Conseillère membre de la Commission permanente et a été immédiatement installée.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'invite madame Emeline Baume à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

---

### Election du 17<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

#### Opérations de vote

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 17<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Jean-Pierre Calvel. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote).*

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

---

**Election du 17<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**Résultats du vote**

**M. LE PRESIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	7
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	158
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	29
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	25
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	104
f. Majorité absolue.....	53

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CALVEL Jean-Pierre	74	soixante quatorze
CRESPY Chantal	2	deux
LLUNG Richard	2	deux
AIT-MATEN Zorah	2	deux
CORSALE Doriane	4	quatre
GASCON Gilles	2	deux
MILLET Pierre-Alain	1	un
NACHURY Dominique	4	quatre
VERON Patrick	1	un
COCHET Philippe	1	un
LE FRANC Claire	1	un
PICARD Michèle	1	un
COLLOMB Gérard	1	un
PERRIN-GILBERT Nathalie	3	trois
BERTHILIER Damien	4	quatre
MOROGÉ Jérôme	1	un

Monsieur Jean-Pierre Calvel a été proclamé 17<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

**M. LE PRESIDENT** : J'invite monsieur Jean-Pierre Calvel à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

---

**Election du 18<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**Opérations de vote**

**M. LE PRESIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 18<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Jean-Jacques Sellès. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote).*

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

---

**Election du 18<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**Résultats du vote**

**M. LE PRESIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	9
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	156
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	26
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	123
f. Majorité absolue.....	62

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SELLES Jean-Jacques	93	quatre-vingt treize
COLLOMB Gérard	1	un
STURLA Jérôme	1	un
LEBUHOTEL Bruno	1	un
BERTHILIER Damien	3	trois
DERCAMP Christophe	1	un
GOMEZ Stéphane	1	un
GHEMRI Djamilia	1	un
MOROGUE Jérôme	2	deux
BLACHE Pascal	1	un
MARTIN Jean-Wilfried	1	un
BASDEREFF Irène	1	un
DIAMANTIDIS Pierre	1	un
PICARD Michèle	8	huit
CORSALE Doriane	5	cinq
GARDON-CHEMIN Agnès	2	deux

Monsieur Jean-Jacques Sellès a été proclamé 18<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

**M. LE PRESIDENT** : J'invite monsieur Jean-Jacques Sellès à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

---

**Election du 19<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**Opérations de vote**

**M. LE PRESIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 19<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Gilbert Suchet. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote).*

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

---

### Election du 19<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

#### Résultats du vote

**M. LE PRESIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	11
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	154
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	24
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	21
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	109
f. Majorité absolue.....	55

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SUCHET Gilbert	86	quatre-vingt six
MAURICE Martine	1	un
PICARD Michèle	1	un
NACHURY Dominique	1	un
BRAVO Hector	3	trois
CORSALE Doriane	1	un
MOROGE Jérôme	3	trois
GASCON Gilles	3	trois
DE LAVERNEE Inès	2	deux
COULON Christian	1	un
LE FRANC Claire	1	un
PEYTAVIN Yolande	1	un
MILLET Pierre-Alain	3	trois
LLUNG Richard	2	deux

Monsieur Gilbert Suchet a été proclamé 19<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

**M. LE PRESIDENT** : J'invite monsieur Gilbert Suchet à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

---

### Election du 20<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

#### Opérations de vote

**M. LE PRESIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 20<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Patrick Veron. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote).*

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

### Election du 20<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

#### Résultats du vote

**M. LE PRESIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	13
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	152
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	33
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	117
f. Majorité absolue.....	59

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VERON Patrick	90	quatre-vingt dix
BERTHILIER Damien	1	un
BALAS Laurence	1	un
PEYTAVIN Yolande	1	un
PIETKA Françoise	1	un
BRAVO Hector	2	deux
CORSALE Doriane	4	quatre
LECERF Muriel	2	deux
MILLET Marylène	1	un
GASCON Gilles	1	un
COHEN Claude	1	un
QUINIOU Christophe	1	un
LLUNG Richard	3	trois
GUILLAND Stéphane	1	un
CHARMOT Pascal	2	deux
BOUMERTIT Idir	5	cinq

Monsieur Patrick Veron a été proclamé 20<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

**M. LE PRESIDENT** : J'invite monsieur Patrick Veron à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

### Election du 21<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

#### Opérations de vote

**M. LE PRESIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 21<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Pierre Hémon. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

---

**Election du 21<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**Résultats du vote**

**M. LE PRESIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	8
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	157
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	20
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	28
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	109
f. Majorité absolue.....	55

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HEMON Pierre	78	soixante-dix huit
GENIN Bernard	1	un
PIETKA Françoise	7	sept
BETHILIER Damien	1	un
COLLOMB Gérard	1	un
CORSALE Doriane	2	deux
GASCON Gilles	3	trois
MAURICE Martine	6	six
BERRA Nora	1	un
BOUSSON Denis	1	un
GARDON-CHEMIN Agnès	1	un
RABEHI Mohamed	1	un
CHARLES Bruno	4	quatre
BOUMERTIT Idir	1	un
VESSILLER Béatrice	1	un

Monsieur Pierre Hémon a été proclamé 21<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

**M. LE PRESIDENT** : J'invite monsieur Pierre Hémon à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

---

**Election du 22<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**Opérations de vote**

**M. LE PRESIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 22<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de madame Samia Belaziz. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

### Election du 22<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

#### Résultats du vote

**M. LE PRESIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	7
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	158
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	27
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	126
f. Majorité absolue.....	64

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BELAZIZ Samia	94	quatre-vingt quatorze
BERTHILIER Damien	1	un
PIANTONI Ludivine	1	un
PEYTAVIN Yolande	6	six
PICARD Michèle	2	deux
CORSALE Doriane	4	quatre
COHEN Claude	3	trois
GHEMRI Djamila	1	un
LECERF Muriel	1	un
REVEYRAND Anne	1	un
GASCON Gilles	4	quatre
EL FALOSSI Nadia Messaouda	2	deux
BUFFET François-Noël	1	un
SARSELLI Véronique	1	un
RANTONNET Michel	2	deux
RABEHI Mohamed	1	un
COLLOMB Gérard	1	un

Madame Samia Belaziz a été proclamée 22<sup>ème</sup> Conseillère membre de la Commission permanente et a été immédiatement installée.

**M. LE PRESIDENT** : J'invite madame Samia Belaziz à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

### Election du 23<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

#### Opérations de vote

**M. LE PRESIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 23<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Rolland Jacquet. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote).*

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

---

**Election du 23<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**Résultats du vote**

**M. LE PRESIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	4
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	161
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	19
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	28
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	114
f. Majorité absolue.....	58

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JACQUET Rolland	87	quatre-vingt sept
GASCON Gilles	2	deux
DE LAVERNEE Inès	1	un
BERTHILIER Damien	1	un
GOMEZ Stéphane	1	un
CRESPY Chantal	2	deux
RABEHI Mohamed	3	trois
COHEN Claude	2	deux
CORSALE Doriane	4	quatre
MILLET Pierre-Alain	4	quatre
BRAVO Hector	7	sept

Monsieur Rolland Jacquet a été proclamé 23<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

**M. LE PRESIDENT** : J'invite monsieur Rolland Jacquet à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

---

**Election du 24<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**Opérations de vote**

**M. LE PRESIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 24<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Loïc Chabrier. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

---

**Election du 24<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**Résultats du vote**

**M. LE PRESIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	9
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	156
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	27
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	125
f. Majorité absolue.....	63

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHABRIER Loïc	85	quatre-vingt cinq
REVEYRAND Anne	2	deux
PICARD Michèle	2	deux
GENIN Bernard	4	quatre
GOMEZ Stéphane	1	un
COHEN Claude	3	trois
GASCON Gilles	2	deux
MOROGE Jérôme	1	un
AIT-MATEN Zorah	2	deux
MAURICE Martine	2	deux
SARSELLI Véronique	1	un
COLLOMB Gérard	3	trois
CORSALE Doriane	2	deux
LLUNG Richard	3	trois
BOUSSON Denis	1	un
BERTHILIER Damien	7	sept
MILLET Pierre-Alain	1	un
MILLET Marylène	1	un
EL FALOUSSI Nadia Messaouda	2	deux

Monsieur Loïc Chabrier a été proclamé 24<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

**M. LE PRESIDENT** : J'invite monsieur Loïc Chabrier à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

---

**Election du 25<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**Résultats du vote**

**M. LE PRESIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 25<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de madame Sarah Peillon. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote).*

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

---

**Election du 25<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**Résultats du vote**

**M. LE PRESIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	10
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	155
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	25
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	26
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	104
f. Majorité absolue.....	53

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PEILLON Sarah	79	soixante-dix neuf
RUNEL Sandrine	2	deux
AIT-MATEN Zorah	1	un
PIANTONI Ludivine	1	un
MAURICE Martine	2	deux
CORSALE Doriane	2	deux
HUGUET Patrick	1	un
PICARD Michèle	1	un
COMPAN Yann	1	un
NACHURY Dominique	2	deux
LE FRANC Claire	3	trois
BURRICAND Marie-Christine	7	sept
GASCON Gilles	2	deux

Madame Sarah Peillon a été proclamée 25<sup>ème</sup> Conseillère membre de la Commission permanente et a été immédiatement installée.

**M. LE PRESIDENT** : J'invite madame Sarah Peillon à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

---

**Election du 26<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**Opérations de vote**

**M. LE PRESIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection de la 26<sup>ème</sup> Conseillère membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de madame Brigitte Jannot. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Le scrutin est ouvert. Je vous remercie de faire circuler les urnes.

*(Opérations de vote)*

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

---

**Election du 26<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**Résultats du vote**

**M. LE PRESIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	11
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	154
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	29
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	120
f. Majorité absolue.....	61

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JANNOT Brigitte	86	quatre-vingt six
RUNEL Sandrine	2	deux
SANNINO Ronald	1	un
MILLET Marylène	1	un
GOMEZ Stéphane	1	un
PICARD Michèle	9	neuf
GASCON Gilles	4	quatre
CORSALE Doriane	4	quatre
NACHURY Dominique	1	un
MAURICE Martine	2	deux
EL FALOSSI Nadia Messaouda	2	deux
GIRARD Christophe	1	un
SERVIEN Elvire	1	un
RABEHI Mohamed	2	deux
CRESPY Chantal	1	un
PASSI Martial	2	deux

Madame Brigitte Jannot a été proclamée 26<sup>ème</sup> Conseillère membre de la Commission permanente et a été immédiatement installée.

**M. LE PRESIDENT** : J'invite madame Brigitte Jannot à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

---

**Election du 27<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**Opérations de vote**

**M. LE PRESIDENT** : Nous passons maintenant à l'élection du 27<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente. Je vous propose la candidature de monsieur Gilles Vesco. Y a-t-il d'autres candidats ?

Oui, la candidature de Christophe Quiniou.

Je considère le scrutin ouvert et je vous invite à faire circuler les urnes dans les travées. Je vous remercie.

*(Opérations de vote).*

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

**M. LE PRÉSIDENT** : On peut clôturer le dernier scrutin ?

Je vous demande un peu de patience. Je vous rappelle que nous avons ensuite deux délibérations après les scrutins. Merci beaucoup pour votre patience.

---

**Election du 27<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**Résultats du vote**

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote .....	7
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	158
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	10
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	27
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	121
f. Majorité absolue.....	61

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VESCO Gilles	61	soixante et un
QUINIOU Christophe	28	vingt-huit
GASCON Gilles	1	un
BRAVO Hector	1	un
GUILLEMOT Annie	1	un
GOMEZ Stéphane	1	un
COLLOMB Gérard	1	un
LLUNG Richard	2	deux
BERTHILIER Damien	4	quatre
SARSELLI Véronique	17	dix-sept
CORSALE Doriane	4	quatre

Monsieur Gilles Vesco a été proclamé 27<sup>ème</sup> Conseiller membre de la Commission permanente et a été immédiatement installé.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'invite monsieur Gilles Vesco à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements).*

---

**N° 2017-1975** - Délégations d'attributions accordées par le Conseil de la Métropole de Lyon au Président - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**N° 2017-1976** - Délégations d'attributions accordées par le Conseil de la Métropole de Lyon à la Commission permanente - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous demande quelques minutes d'attention, s'il vous plaît, pour évoquer deux délibérations.

Le code général des collectivités territoriales donne la possibilité au Conseil de la Métropole de déléguer une partie de ses attributions au Président, essentiellement dans des domaines d'administration courante, ainsi qu'à la Commission permanente.

Les décisions prises par le Président ou la Commission permanente sur la base de cette délégation sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil de la Métropole portant sur les mêmes objets, à savoir transmission au contrôle de légalité et affichage.

Lors de chaque réunion du Conseil de la Métropole, il appartient au Président de rendre compte des attributions exercées par délégation du Conseil.

Dans le cadre du processus délibératif, la mise en œuvre de délégations d'attributions pourrait permettre de réserver au Conseil l'examen des dossiers stratégiques, de ceux qui impliquent un engagement politique ou financier important ou qui déterminent le cadre d'une intervention ou d'une participation de la Métropole, de confier au Président ou à la Commission permanente la prise de décision dans des domaines de gestion courante ou pour l'application de délibérations-cadres du Conseil.

Vous avez été destinataires des projets de délibérations qui fixent la liste des actes qu'il vous est proposé de déléguer au Président et à la Commission permanente.

Je vous propose de reconduire l'ensemble des délégations précédemment accordées.

La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes : cinq minutes pour le groupe UDI et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, la délégation accordée au Président de la Métropole n'appelle pas de remarque de notre part. Il n'en est pas de même pour le projet de délégation accordée par le Conseil de la Métropole à la Commission permanente.

L'objectif de cette délégation est -je cite et vous l'avez rappelé dans votre propos introductif- :

- de réserver au Conseil l'examen des dossiers stratégiques, de ceux qui impliquent un engagement politique ou financier important ou qui déterminent le cadre d'une intervention ou d'une participation de la Métropole ;

- de confier à la Commission permanente la prise de décision dans des domaines de gestion courante ou pour l'application de délibérations-cadres du Conseil.

L'article 1.1 que vous nous proposez donne délégation à la Commission permanente de réaliser tout acte d'acquisition, de cession et d'échange immobilier, et ce sans plafond de délégation. Ceci n'est pas satisfaisant dans une démocratie moderne.

Dans un passé récent, la Commission permanente a notamment approuvé des acquisitions immobilières pour un montant de plus de 20 M€ et des cessions foncières pour 15 M€, ceci sans aucun débat en Conseil de la Métropole, alors même qu'il nous arrive de voter en Conseil des subventions d'un montant de 1 000 €.

Vous conviendrez, mes chers collègues, qu'il y a là matière à progresser dans la démocratie en interne de notre collectivité.

Aussi, comme le prévoit l'article 15 du règlement intérieur de la Métropole de Lyon, les élus du groupe UDI déposent un amendement au projet de délibération. Cet amendement fixe un plafond d'un million d'euros pour la délégation décrite dans l'article 1.1 visant à réaliser des acquisitions ou cessions immobilières.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, monsieur Geourjon. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET** : Merci, monsieur le Président. Il est évident que la constitution de la Commission permanente qui n'a pas répondu, en fait, à la demande qui a été faite entraînera bien sûr de notre part un vote qui sera contre ce qui a été évoqué.

Concernant la demande du groupe UDI, nous nous associons à cette demande d'amendement qui effectivement permettrait d'avoir une gestion beaucoup plus lisible, beaucoup plus transparente, d'autant plus que l'opposition n'est pas du tout représentée au sein de la Commission permanente.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Juste quelques mots sur cet amendement que je proposerai de rejeter, tout simplement parce que l'article 1.1 auquel vous faites référence est un article qui est en vigueur depuis 2015 et qui était en vigueur même avant la constitution de la Métropole sur la version Communauté urbaine. Donc, à mon sens, cet amendement, en tout cas, je propose qu'il soit rejeté par l'ensemble des Conseillers.

Je mets cet amendement d'abord au vote et je vous propose de le rejeter :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;
- contre : Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; MM. Boudot, Casola, Havard (non-inscrits) ;
- abstention : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

*(L'amendement est rejeté).*

Je mets les deux dossiers aux voix :

- n° 2017-1975 -

- pour : Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; M. Havard (non-inscrit) ;
- contre : groupes Les Républicains et apparentés ;
- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; MM. Boudot, Casola (non-inscrits).

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'ayant pas pris part au vote.

- n° 2017-1976 -

- pour : Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; M. Havard (non-inscrit) ;
- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;
- abstentions : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ; MM. Boudot, Casola (non-inscrits).

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Juste quelques éléments avant que nous nous quittions. D'abord pour vous remercier de votre patience et de la tenue de nos débats, de nos votes, remercier bien sûr l'ensemble de celles et ceux qui ont permis de tenir ici tout au long de cette journée l'organisation des débats et en particulier, les membres du cabinet, les services qui ont œuvré toute cette journée.

Je vous propose simplement, eu égard à l'heure tardive et à la grande journée que nous avons passée ensemble, même si nous avons plaisir à poursuivre cette belle soirée ensemble, je vous propose plutôt que nous fassions un pot de l'amitié au prochain Conseil qui aura lieu le 20 juillet 2017 et qui va être un peu moins long -je l'espère en tout cas- et nous permettra de nous retrouver à ce moment-là.

Je vous remercie. Très bonne soirée !

*(Applaudissements).*

*(La séance est levée à 19 heures 50).*

---

---

---

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 6 novembre 2017.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Elsa Michonneau

Loïc Chabrier

---

---